



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1904^e SÉANCE : 30 MARS 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1904)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Kenya, au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, concernant l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola :	
Lettre, en date du 10 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12007)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1904ème SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 30 mars 1976, à 15 h 30.

Président : M. Thomas S. BOYA (Bénin).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1904)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du Kenya, au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, concernant l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola :
Lettre, en date du 10 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12007).

La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Kenya, au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, concernant l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola :

Lettre, en date du 10 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12007)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises antérieurement [1900e à 1903e séances], j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil et les représentants de Cuba, de l'Egypte, de la Guinée, de l'Inde, du Kenya, de Madagascar, du Mali, du Nigéria, de l'Ouganda, de la Pologne, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République-Unie du Cameroun, de la Sierra Leone, de la Somalie, de la Yougoslavie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Conformément à la décision prise à la 1902e séance, j'invite également le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les membres de sa délégation à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Luvualu (Angola) prend place à la table du Conseil et M. Alarcón (Cuba), M. Abdel Meguid (Egypte), Mme Jeanne Martin Cissé (Guinée), M. Jaipal (Inde), M. Maina (Kenya), M. Rabetafika (Madagascar), M. Kanté (Mali), M. Harriman (Nigéria), M. Mwangaguhunga (Ouganda), M. Juroszek (Pologne), M. Allaf (République arabe syrienne), M. Neugebauer (République démocratique allemande), M. Oyono (République-Unie du Cameroun), M. Blyden (Sierra Leone), M. Hussen (Somalie), M. Petrić (Yougoslavie) et M. Kamana (Zambie), président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, ainsi que les membres de sa délégation, occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT : En outre, j'informe le Conseil que je viens de recevoir des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite et du Congo des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités, aux termes de l'Article 31 de la Charte, à participer sans droit de vote au débat du Conseil. Si je n'entends pas d'objections, je me propose, conformément à la pratique du Conseil et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, d'inviter ces représentants à participer sans droit de vote au débat.

Sur l'invitation du Président, M. Botha (Afrique du Sud), M. Baroody (Arabie saoudite) et M. Mondjo (Congo) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. Le PRÉSIDENT : Le premier orateur est le représentant de Madagascar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

5. M. RABETAFIKA (Madagascar) : Les semaines qui viennent de s'écouler ont été singulièrement marquées par une nouvelle prise de conscience des pays du tiers monde à l'égard des manifestations multiformes de l'agression et de l'occupation, qu'il s'agisse de l'Afrique australe ou de la Palestine. Il eût été facile de l'ignorer en avançant des arguments qui se disent réalistes, car, semble-t-il, en faveur de l'apaisement, sans pour autant œuvrer pour l'avènement d'une paix

véritable. C'est pour cela que nous tenons tout d'abord à rendre hommage au Conseil, qui n'a pas failli aux obligations imposées par la Charte et a permis la discussion de questions que certains auraient volontiers évitées, au nom d'intérêts mal définis ou, plutôt, trop définis pour oser se dévoiler.

6. Cet hommage, nous l'adressons plus particulièrement à vous, Monsieur le Président, qui, dans l'exercice de vos fonctions, avez fait grandement honneur à la République populaire du Bénin, à l'Afrique, au tiers monde, à tous ceux qui, comme nous, persistent à croire qu'un monde où l'on permettrait que la justice et le droit soient constamment bafoués par ceux qui s'enivrent trop facilement de puissance, d'arrogance et d'irresponsabilité serait voué à sa propre destruction.

7. Il est tout à fait normal que l'agression commise par le régime raciste d'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola préoccupe les pays africains, car la passivité ou l'indifférence ne peut être que criminelle si elle a pour résultat de confirmer les dirigeants sud-africains dans le sentiment trompeur qu'ils peuvent continuer avec impunité à fouler aux pieds la souveraineté des Etats libres et indépendants d'Afrique.

8. La position de ma délégation à l'égard de cette agression est bien connue puisque, lors de la trentième session de l'Assemblée générale, nous avons présenté, avec six délégations amies, un texte¹ dans le cadre de l'examen du point 53 de l'ordre du jour, relatif à la politique d'*apartheid* du régime de Pretoria. Aux termes de notre proposition, l'Assemblée générale devait condamner l'intervention directe des forces armées sud-africaines en Angola comme une nouvelle manifestation de la volonté de ce régime de poursuivre et de renforcer sa politique de domination et de discrimination raciale dans la région, au mépris de la sécurité des Etats africains voisins; l'Assemblée devait aussi demander le retrait immédiat du personnel militaire et paramilitaire sud-africain, y compris les mercenaires, du territoire de l'Etat indépendant d'Angola.

9. Dans le contexte des événements de l'époque, notre démarche procédait de notre souci de faire respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du nouvel Etat angolais. Se trouvait également au centre de nos préoccupations la résurgence de la réaction impérialiste et capitaliste, dont l'action, conjuguée avec l'expansionnisme sud-africain, exacerbait la situation déjà explosive dans toute l'Afrique australe. Il s'agissait pour nous de tenir en échec ces forces rétrogrades, de nous opposer à toute consolidation de leur position en Namibie, en Rhodésie, en Azanie et dans le territoire indépendant angolais et, enfin, de les dénoncer devant l'opinion publique internationale comme les seules et véritables ennemies de l'Afrique.

10. Nous devons regretter que cette initiative, reposant sur des bases aussi indiscutables, n'ait pu être soumise à la sanction de l'Assemblée générale. La raison, on s'en souvient, en était que nous refusions tout compromis sur la condamnation de l'intervention sud-africaine et que nous n'étions pas disposés, pas plus que nous ne le sommes à l'heure actuelle, à traiter sur le même plan, d'une part, l'assistance légitime des pays socialistes et leur engagement aux côtés des forces progressistes africaines et, d'autre part, l'aventurisme sud-africain encouragé par les forces réactionnaires occidentales.

11. Ainsi, toute discussion sur cette question, à savoir la prétendue intervention soviétique et cubaine en Angola, n'était ni opportune ni justifiée aux yeux de ma délégation, qui continue de considérer tous les pays socialistes comme les alliés naturels de l'Afrique dans la lutte qu'elle mène contre l'exploitation, le racisme, le colonialisme, le rétro-colonialisme et l'impérialisme. Ces pays savent bien que nous continuons et que nous continuerons de rechercher leur coopération sur tous ces plans et que la seule condition posée réside dans notre opposition à l'établissement ou à l'expansion dans notre région de toute sphère d'influence de la part de quelque puissance que ce soit, tout comme nous repoussons toute tentative de nous imposer, à la faveur d'un jeu politique qui ne saurait être le nôtre, le choix de nos amis et partenaires.

12. Il serait faux de croire que la situation créée par l'agression sud-africaine contre l'Angola a, depuis, perdu son caractère de gravité et d'urgence. La décision du régime de Pretoria de déposer au Parlement un projet de loi qui l'autoriserait à envoyer des corps expéditionnaires en tout point du continent africain a un rapport direct avec cette situation. Il en est de même de la décision qu'il a prise de doubler l'effectif de ses forces de défense. C'est en gardant ces mesures à l'esprit que nous avons étudié les récentes déclarations du régime raciste concernant le retrait de ses troupes d'Angola.

13. Ces déclarations se caractérisent d'abord par une volonté de mystification, dans la mesure où les racistes sud-africains essaient de faire admettre par l'opinion publique internationale que l'agression commise contre l'Angola depuis le 9 août 1975 est tant soit peu justifiable et justifiée. Le régime de Pretoria s'est rendu coupable, selon nous, d'une violation de territoire, acte internationalement condamnable et équivalent en tous points aux coups de force dont Hitler s'est rendu coupable en son temps. Nous ne pouvons accepter que ce régime, ou toute autre puissance extracontinentale, puisse s'ériger en gendarme et s'arroger ainsi le droit de s'immiscer à son gré dans les affaires intérieures d'un pays africain sous le prétexte fallacieux d'y rétablir l'ordre public ou, pis encore, un ordre à sa convenance, sans tenir compte des aspirations authentiques du peuple concerné.

14. Ces déclarations se distinguent aussi par leur caractère mensonger, et la mise au point apportée par le Gouvernement portugais dans le document S/12023 ne laisse aucun doute sur le fait qu'à aucun moment il n'a demandé l'assistance des Sud-Africains pour maintenir l'ordre en Angola et sur le fait qu'il a élevé de multiples protestations contre leur intervention illégale dans les affaires angolaises.

15. Que faut-il retenir de cela, sinon que l'Afrique du Sud s'est conduite et continue de se conduire vis-à-vis de l'Angola avec la même impudence que celle dont elle a déjà fait preuve par son intervention en Rhodésie, son occupation illégale de la Namibie et ses attaques répétées contre les pays africains voisins.

16. Pretoria essaie tant bien que mal de cacher l'enjeu véritable de son agression et y réussit plutôt mal que bien. Affirmer que les troupes sud-africaines ont occupé la zone du barrage de Calueque pour protéger les travailleurs et préserver les installations constitue en effet un prétexte qui ne résiste pas à un examen sérieux. Il suffit de se reporter à la déclaration du représentant de la République populaire d'Angola pour s'en convaincre [1900e séance]. L'exploitation des installations du Cunene et de Ruacaná se fera au profit des Angolais et des Namibiens, et les dirigeants angolais ont suffisamment le sens de leurs responsabilités pour faire tout ce qui est en leur pouvoir en vue de s'acquitter de leur devoir de frères et de compagnons de lutte à l'égard des Namibiens.

17. Dès lors, il nous semble qu'il faut chercher sur d'autres plans les motivations véritables de l'intervention sud-africaine en Angola.

18. Les considérations d'ordre économique ont, sans aucun doute, beaucoup pesé sur la situation. Parmi elles, on peut citer l'existence d'intérêts sud-africains et occidentaux considérables, investis non seulement dans le barrage du Cunene mais aussi dans tous les secteurs de l'économie angolaise; tous ces investissements étaient, semble-t-il, menacés par le changement qui était en train de s'opérer dans le système politique angolais. Il faut également mentionner le souci de promouvoir l'exploitation illicite de la Namibie par des intérêts économiques étrangers auxquels il faut fournir suffisamment d'eau et d'électricité à usage industriel.

19. Mais, aussi importants que soient ces intérêts, nous ne pouvons admettre que leur défense puisse primer le respect des principes du droit international. Aucun pays — y compris l'Afrique du Sud elle-même si on lui appliquait le test — n'accepterait qu'un investissement — auquel, incidemment, elle a participé financièrement — effectué sur son territoire par un autre Etat puisse donner à celui-ci le droit d'occuper militairement la région où se trouve cet investissement. Aucun Etat n'admettrait qu'une telle occupation, pour le moins abusive, puisse donner à l'occupant le droit de faire fi de la souveraineté ou de

l'intégrité territoriale de l'Etat hôte. Faire autrement équivaldrait à se soumettre à la pire manifestation du fascisme, selon lequel il existerait une souveraineté qui pourrait être assujettie à la souveraineté de ceux qui prônent la suprématie de la force et de la race.

20. Dans le cas d'espèce, où aucune considération ne semble être donnée à la souveraineté permanente du peuple angolais sur les ressources naturelles de son pays, l'Afrique du Sud veut se placer dans la position du voleur qui veut dicter lui-même les conditions du retour de l'objet volé. Par le biais de cette procédure à l'envers, elle veut peut-être s'assurer la reconnaissance de ceux qui ont investi dans le barrage du Cunene, obtenir une certaine approbation internationale pour ses entreprises pseudo-humanitaires et faire oublier son acte de banditisme international, qui resterait ainsi impuni.

21. Les considérations d'ordre politique n'étaient pas non plus absentes des préoccupations sud-africaines. En premier lieu, l'insistance du régime raciste à obtenir des garanties sur le respect de la frontière du Territoire international de Namibie, pour la défense de laquelle il est prévu un système coûteux et sophistiqué, est significative. On s'étonne d'ailleurs de cette exigence que les Sud-Africains ne sont pas juridiquement en droit de poser quand on sait que les Angolais ont déclaré ne vouloir ni attaquer ni annexer la Namibie. Dans ces conditions, la seule explication plausible est que tout ceci serait dirigé contre les mouvements de libération, et notamment la SWAPO [South West Africa People's Organization], dont certains éléments sont réfugiés en Angola. Ainsi, on donnerait satisfaction aux stratèges qui estiment que la défense avancée des frontières sud-africaines doit se placer en Angola, ou peut-être même sur l'équateur. En second lieu, par son opposition à la prise du pouvoir par le MPLA [Mouvement populaire pour la libération de l'Angola], l'Afrique du Sud avait déjà montré que l'enjeu de son agression contre l'Angola dépassait de beaucoup la nécessité de défendre un investissement ponctuel, comme elle essaie de le faire à présent.

22. Pour le régime raciste de Pretoria, l'avènement d'un régime progressiste à Luanda était perçu comme une menace pour le système d'apartheid et d'exploitation, dont les fondements ne sont pas assez solides pour résister au progrès des révolutionnaires de justice et de liberté. Et, puisqu'ils voulaient rendre viable en Angola et en Afrique australe une certaine présence raciale et raciste, les Sud-Africains ont entraîné leurs alliés occidentaux, toujours prêts à les obliger, dans une aventure au cours de laquelle ils ont tenté de mettre en place un gouvernement angolais de leur choix et dont la coopération acquise sans question leur serait nécessaire pour disposer du peuple angolais et des ressources naturelles du pays. Si les circonstances l'avaient permis, ils n'auraient pas négligé d'installer un Etat tampon d'expatriés et de

fantoches dans le sud de l'Angola, ce qui aurait peut-être réglé à leur manière et d'une façon définitive les problèmes posés par la situation géographique du barrage du Cunene.

23. Enfin, par le biais des prétendus réfugiés de Cuangar et de Calai, l'Afrique du Sud persiste aujourd'hui à manifester son intention hostile vis-à-vis du Gouvernement de la République populaire d'Angola. Alors même que celui-ci a proclamé à plusieurs reprises et devant plusieurs instances sa volonté de tout mettre en œuvre pour favoriser la reconstruction et la réconciliation nationale et qu'il a donné l'assurance de réintégrer les égarés au sein de la nation, l'Afrique du Sud, quant à elle, continue de se servir de ces prétendus réfugiés comme otages ou comme éléments futurs de subversion.

24. On ne saurait assez condamner les massacres, les actes de banditisme et de destruction gratuite qui n'ont fait que corroborer dans les faits les intentions hostiles que nous avons dénoncées il y a un instant car, même si les Sud-Africains ont quitté l'Angola le 27 mars dernier, ce retrait ne saurait les mettre à l'abri de tout reproche ou de toute condamnation.

25. Nous ne serons d'ailleurs pas dupes et nous ne croyons pas que ce retrait signifie en soi la fin de l'agression multiforme dirigée par Pretoria contre le nouvel Etat angolais. Annoncer que l'armée sud-africaine se retire d'Angola ne signifie en effet strictement rien si cette armée s'arrête de l'autre côté de la frontière pour s'installer sur le Territoire international de Namibie, d'où elle peut constamment menacer la République populaire d'Angola, sans compter qu'elle contribuera à y renforcer la présence illégale de l'Afrique du Sud dans ce territoire international. Qui peut d'ailleurs prêter foi aux engagements d'un régime dont l'hostilité vis-à-vis des Africains est bien connue et qui vient de prouver qu'il n'hésite pas à recourir au mensonge pour la défense de ses intérêts ? Il faudrait donc faire en sorte que, comme le demande le représentant de l'Angola, ce retrait soit vérifié par les soins du Conseil de sécurité.

26. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention les observations et les déclarations de l'ambassadeur Luvualu, dont je me plais à saluer la présence parmi nous en tant que premier représentant de la République populaire d'Angola à participer aux travaux du Conseil de sécurité.

27. Nous nous associons pleinement aux demandes qu'il a présentées au nom de son gouvernement en ce qui concerne le retrait des troupes sud-africaines, le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Angola, la restitution des biens et l'indemnisation des dommages subis. Les circonstances justifient pleinement l'adoption de telles mesures et, si les circonstances ne suffisent point, la communauté internationale dans son ensemble devrait reconnaître qu'au moment de l'indépendance l'Angola était un

pays aux potentialités économiques immenses. Il aurait pu s'engager résolument sur le chemin d'un développement rapide si le récent complot des impérialistes et des capitalistes n'avait réussi à détruire son infrastructure économique.

28. Ainsi, l'Angola a le droit de s'adresser à nous pour que des garanties lui soient données contre la reprise ou la continuation de l'agression sud-africaine. L'Angola a également le droit d'exiger de l'Afrique du Sud — l'agresseur — une indemnisation, qui cependant ne peut ni effacer les souffrances, ni compenser les pertes en vies humaines, ni faire oublier les affronts que l'Afrique du Sud s'ingénie à faire subir à la dignité de l'Afrique et de l'homme africain.

29. Nous espérons que ceux qui croient encore qu'une agression cesse d'être un objet de préoccupation de la part de la communauté internationale dès qu'un retrait est annoncé pourront se rappeler le temps où certains d'entre eux étaient aux prises avec la liquidation des crimes perpétrés lors de la dernière guerre. Le sens de la justice ne connaît pas de frontières et ne peut s'accommoder de considérations circonstancielles, surtout lorsque celles-ci sont inspirées par la préservation d'alliances injustifiables ou d'intérêts difficilement conciliables avec les impératifs de la conscience internationale moderne.

30. Au début de cette intervention, j'ai mentionné le sursaut de conscience du tiers monde face à l'agression et à l'occupation. Il ne convient pas, à notre avis, de jeter un voile pudique sur cette réaction normale de défense et d'affirmation de droits naturels, et il est juste que nous nous attendions à ce que le sens de la responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité l'emporte sur des thèses qui ne peuvent trouver leur justification que dans une appréciation erronée de la volonté des peuples de faire respecter leurs droits et leur liberté de détermination politique, économique et sociale.

31. Tel est le cas de l'Angola, que nous soumettons à votre appréciation.

32. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : En votre qualité de président du Conseil de sécurité pour ce mois, il vous incombe, Monsieur le Président, d'accomplir une tâche difficile. Le Conseil, sous votre direction, en est à l'examen de sa troisième question. Nous espérons tous qu'elle sera résolue d'une façon positive dans l'intérêt du peuple de l'Angola.

33. Par ailleurs, je voudrais, au nom de la délégation de l'Union soviétique, souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation du Gouvernement légitime de la République populaire d'Angola, qui se trouve parmi nous et qui représente le peuple angolais, seul maître légitime et autorisé de son pays. La présence de cette délégation au Conseil de sécurité et la con-

fiance qu'elle accorde à l'examen de cette question montrent bien qu'elle a encore foi en l'Organisation des Nations Unies. Nous voulons croire que l'Angola en deviendra Membre et jouera un rôle positif dans ses travaux.

34. Je passe maintenant au fond de la question dont s'occupe le Conseil. Lorsque le problème de l'aide à l'Angola s'est posé, les circonstances étaient des plus complexes. La proclamation de l'indépendance était proche. A ce moment-là, au mois d'août de l'année dernière, les colonnes armées de l'Afrique du Sud, dotées de tanks, de voitures blindées, avec des mercenaires, avançaient du sud vers Luanda. Point n'était besoin de disposer de satellites dans les airs pour le savoir. Du nord sont venues d'autres colonnes de mercenaires, formées et équipées par une puissance qui maintenant choisit de n'en pas parler. La situation était devenue critique. Dans le nord, les forces des mercenaires se trouvaient très près de la capitale. Quiconque aurait des doutes quant à ce que sont les mercenaires n'a qu'à se rendre à Londres au bureau de recrutement de ces mercenaires ou, ce qui est moins coûteux, prendre le métro de New York pour se rendre dans un local où l'on recrute des mercenaires blancs à des fins semblables.

35. Dans ces conditions, les questions suivantes se posaient : l'Angola serait-il libre et indépendant ou redeviendrait-il une colonie, retomberait-il sous le joug du colonialisme ou serait-il un Etat indépendant ? Qui pouvait aider l'Angola à ce moment-là ? La Chine peut-être ? Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ? Que le représentant de la Chine réponde. Son pays a envoyé des mercenaires armés à Luanda. Peut-être l'Afrique du Sud allait-elle à Luanda dans le but d'aider l'Angola ? Non point. Chacun sait que l'Afrique du Sud s'y rendait pour prévenir la proclamation d'indépendance de la République populaire d'Angola.

36. Bien entendu, dans cette situation compliquée et difficile, notre pays et tous les pays socialistes ne pouvaient rester indifférents devant le sort du peuple angolais, et non pas parce que nous avons des intérêts en Angola. Il y a des richesses en Angola. Il y a du pétrole et des ressources minérales, mais nous en avons davantage chez nous. En Angola, il y a un littoral sur l'océan; nous n'en avons que faire. Mais en Angola il y a le peuple angolais, et c'est à lui que notre gouvernement a décidé d'apporter une aide véritable. Un autre Etat aussi a aidé, un Etat qui, malheureusement pour le représentant d'une puissance qui se dit révolutionnaire, emploie le terme "mercenaires". En écoutant, les yeux fermés, la déclaration de ce représentant, j'ai cru voir certains grands titres de Hsinhua ou des journaux de l'OTAN [*Organisation du Traité de l'Atlantique nord*]. Mais lorsque j'ai ouvert les yeux, j'ai constaté que ces paroles venaient de la bouche du représentant de la Chine. Je ne peux que regretter que cela soit venu du représentant de la Chine.

37. J'aborde maintenant la question quant au fond. Le Conseil de sécurité examine la question de l'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola. Il nous a été communiqué que les troupes de l'Afrique du Sud auraient été retirées de l'Angola. C'est à bon droit que ceux qui sont intervenus avant moi ont dit que la chose était encore à vérifier, d'autant plus que l'Afrique du Sud n'a pas replié ses soldats sur le territoire sud-africain mais sur le Territoire de Namibie, qu'elle occupe illégalement, c'est-à-dire dans un pays à proximité immédiate de l'Angola. A tout moment elle peut à nouveau utiliser ses troupes contre la République populaire d'Angola. Voilà de quoi il s'agit.

38. Nous sommes donc en présence d'une agression de l'Afrique du Sud, et la question soulevée par le Groupe des Etats d'Afrique au Conseil de sécurité dépasse de beaucoup le cadre d'une question locale concernant l'Afrique du Sud. Les événements en Angola montrent et confirment une fois de plus le rôle criminel des dirigeants et des racistes de Pretoria, lesquels jouent le rôle de gendarmes à l'égard du peuple sud-africain. Lorsqu'ils se sont rendus en Angola, ils n'avaient pas l'intention de défendre les centrales hydro-électriques construites sur les fleuves namibiens. Ils s'y sont rendus pour empêcher que l'Angola n'existe, pour qu'il demeure à l'état de colonie et pour que les diverses compagnies puissent continuer d'exploiter ses richesses. Voilà pourquoi, entre autres choses, ils se sont rendus en Angola. Mais ils s'y sont également rendus pour en faire une base d'agression contre les jeunes Etats indépendants d'Afrique, c'est-à-dire les pays voisins. Il est impossible de se soustraire à ce fait. Si l'Angola n'avait pu résister, l'Afrique tout entière s'en serait mal portée et l'élimination du colonialisme aurait été considérablement retardée.

39. Depuis de nombreuses années, le régime de Pretoria commet une agression après l'autre contre les Etats et les peuples d'Afrique. Longtemps avant leurs incursions en Angola, les racistes d'Afrique du Sud, de mèche avec les fascistes portugais, ont mené une lutte sanglante au Mozambique contre les forces de son front de libération. Cette lutte s'est poursuivie au Zimbabwe. Elle continue de se poursuivre contre les affaires de chacun des peuples africains. Chacun de Pretoria se sont arrogé le droit de s'ingérer dans les affaires de chacun des peuples africains. Chacun sait que l'on est en train d'élaborer une loi et que si cette loi est approuvée des dizaines d'Etats africains tomberont dans la sphère d'activités des forces armées sud-africaines. Qu'est-ce que cela veut dire ? S'agit-il d'une libération du colonialisme ? Non. C'est une menace grave dans le cadre de la question de savoir si l'Afrique sera libérée ou si les colonialistes reviendront dans leurs anciens territoires. Voilà en quoi réside le problème.

40. L'agression de l'Afrique du Sud en Angola n'était donc pas le fruit du hasard. Des documents sont là pour prouver que rien ne justifiait cette agres-

sion d'un pays qui se trouve à des centaines de kilomètres de l'Angola et qui n'a pas de frontières communes avec ce pays, car nous ne pouvons considérer que la frontière de l'Angola avec la Namibie constitue une frontière de l'Angola avec l'Afrique du Sud. Nous ne reconnaissons pas à l'Afrique du Sud le droit d'estimer que la Namibie fait partie de son territoire et que les frontières de la Namibie sont celles de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement sud-africain, en fait, a décidé de rétablir la zone tampon pour essayer de sauver son régime et d'assurer sa domination dans les territoires voisins.

41. L'Organisation des Nations Unies ne saurait accepter en aucune circonstance une situation qui permette au régime de Pretoria de s'arroger le droit d'intervenir dans les affaires des pays et des peuples africains. Par conséquent, il est impossible d'accepter la thèse de ceux qui estiment que le retrait des troupes sud-africaines du territoire de l'Angola — et la chose est à vérifier — doit nous empêcher de condamner l'agression des racistes de Pretoria contre la République populaire d'Angola.

42. A ce propos, nous appuyons la juste revendication du représentant du Gouvernement de la République populaire d'Angola, exposée devant le Conseil par l'ambassadeur Luvualu [1900e séance]. Nous appuyons la demande qu'il a formulée tendant à ce que son pays se voie garantir le respect de son indépendance et de son intégrité territoriale. L'Afrique du Sud n'a pas le droit d'utiliser le Territoire de Namibie pour en faire une base d'agression contre les pays voisins. Qu'il me soit permis de rappeler un fait que chacun connaît certainement : on a construit en Namibie la base aérienne la plus importante d'Afrique. Contre qui ? Qui menace l'Afrique du Sud ? Qui se prépare à commettre une agression contre elle ? Peut-être mon voisin de la Suède ? Je ne le crois pas. Peut-être que la Suisse songe à attaquer l'Afrique du Sud ? Je ne le crois pas non plus. Il s'agissait plutôt de calculs à longue portée. Lorsque notre pays et les autres pays socialistes ont fourni leur assistance au peuple de l'Angola dans sa lutte pour sa liberté et son indépendance, les pays de l'OTAN n'ont pas aidé le MPLA, mais ils ont aidé des groupuscules qui servaient la cause des interventions d'Afrique du Sud contre l'Angola. C'est de cela qu'il s'agissait. Par conséquent, si l'on a construit des bases de ce genre, c'était dans un but d'agression et non pour la défense et la sécurité.

43. Compte tenu de tous ces faits, nous condamnons résolument le régime raciste d'Afrique du Sud pour son agression contre l'Angola et pour son utilisation de la Namibie à des fins d'agression. Dans leur agression contre l'Angola, les racistes d'Afrique du Sud n'étaient pas seuls. Ils étaient secondés par l'alliance des forces les plus réactionnaires du monde contemporain et s'étaient assurés les services de mercenaires, lesquels sont prêts, moyennant paiement en dollars ou en livres, à tuer n'importe où et n'importe qui.

44. Au cours de la discussion actuelle, on a parlé des mercenaires. Je crois que celui qui s'est servi du terme "mercenaires" à l'égard des Cubains non seulement n'est ni un historien ni un philosophe mais n'est même pas un homme politique. Il ne comprend absolument pas l'histoire, la philosophie ou la politique. Si l'on qualifie de mercenaires des hommes qui aident un peuple en lutte pour sa liberté, quel terme faut-il appliquer aux Chinois qui ont autrefois aidé le peuple coréen ? Ce sont des balivernes que d'employer ici au Conseil de sécurité ce genre d'expression offensante à l'égard de ceux qui ont apporté une aide véritable au peuple angolais dans sa lutte pour conquérir sa liberté et son indépendance. C'est même beaucoup plus grave que des balivernes.

45. Dans l'agression contre la République populaire d'Angola, les racistes sud-africains, comme je l'ai dit, n'étaient pas seuls. Dans leur lutte contre le peuple de l'Angola, les néo-colonialistes et les racistes avaient pour but de maintenir dans la région une base d'agression contre tous les pays d'Afrique australe, c'est-à-dire les jeunes pays indépendants qui n'ont pas encore la force nécessaire pour combattre seuls et qui ont encore besoin de raffermir leur économie afin de relever leur niveau culturel et de rattraper les pays plus développés. Par conséquent, la demande du représentant de la République populaire d'Angola n'est pas une prière mais une exigence formelle pour que tous les dégâts causés par les interventionnistes fassent l'objet d'un dédommagement. Je répète que nous appuyons cette demande.

46. Le Conseil de sécurité a fourni la preuve la plus éclatante de sa solidarité avec l'Angola, non seulement par l'intermédiaire de ses membres africains mais par celui également des autres Membres de l'Organisation des Nations Unies qui se sont déclarés sans réserve solidaires de l'Angola et partisans de la cessation immédiate de l'agression contre l'Angola.

47. Le Secrétaire général de notre parti, Leonid Brejnev, a déclaré récemment en parlant de l'Angola :

“A peine né, cet Etat progressiste a fait l'objet de l'intervention étrangère. C'est là le fait des impérialistes et des racistes d'Afrique du Sud, ennemis jurés de l'indépendance de l'Afrique. C'est également le fait de ceux qui ont assumé le rôle peu glorieux de complices. C'est pourquoi la lutte de l'Angola pour défendre son indépendance a eu le soutien des forces progressistes du monde entier, et le succès de cette lutte est devenu un témoignage de plus du fait que nul ne saurait entraver l'aspiration des peuples à la liberté.”

48. Le peuple de l'Angola et son gouvernement légitime constituent à l'heure actuelle un maillon important du mouvement de libération nationale du continent africain tout entier, et pas seulement de l'Afrique australe. L'Angola marche résolument sur la voie qu'ont parcourue les peuples de nombreux autres

pays d'Afrique, se fondant sur les décisions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine au sujet de la décolonisation, de l'élimination du racisme et de l'apartheid. Le peuple angolais ira de l'avant, car chaque jour apporte des témoignages nouveaux du soutien croissant accordé à la position du Gouvernement de la République populaire d'Angola, reconnu maintenant par la majorité des Etats du monde et notamment par 13 membres du Conseil de sécurité. Qui n'a pas reconnu l'Angola à ce jour ? Précisément le représentant du gouvernement qui ne voulait pas que la question soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil et qui ne voulait pas qu'on en parle ici. C'est son pays et son gouvernement qui ne reconnaissent pas l'Angola.

49. Pourquoi le sort de l'Angola ne laisse-t-il pas l'Union soviétique indifférente, pas plus que les autres pays de la communauté socialiste ? La position de l'Union soviétique à cet égard ne s'appuie pas sur des raisons éphémères ou des considérations d'opportunisme. Cette question a été et reste une question de principe. Depuis le début, la lutte des forces patriotiques de l'Angola pour l'élimination du joug colonial a trouvé la compréhension et l'appui les plus entiers en Union soviétique. L'Union soviétique a accordé et continuera d'accorder une aide morale, politique, diplomatique et autre à l'Angola et soutient le pays à ce jour. Ce soutien et cette aide, même s'ils déplaisent à certains, sont dictés par l'attachement de notre pays à la juste lutte des peuples contre le colonialisme et le néo-colonialisme. Le fait que nous ayons aidé le peuple angolais à défendre son indépendance — le héros de cette victoire étant le peuple angolais lui-même et personne d'autre, car aucune assistance n'aurait permis de régler la question — provient de ce que le peuple angolais lui-même a tranché la question de son destin et de son indépendance. Il ne faut pas l'oublier.

50. Au XXVe Congrès de notre parti, il a été dit à ce propos :

“Notre parti accorde et continuera d'accorder un appui aux peuples qui luttent pour leur liberté. Ce faisant, l'Union soviétique ne recherche aucun gain en ce qui la concerne, ne demande aucune concession et ne cherche à acquérir aucune domination politique ni aucune base militaire. Notre position est dictée par notre conscience révolutionnaire et nos convictions communistes.”

Et nous en sommes fiers. Nous sommes fiers de ce que l'aide et le soutien donnés par l'Union soviétique, les pays de la communauté socialiste et Cuba soient hautement appréciés par le peuple angolais. A cet égard, vous me permettrez de rappeler les paroles du Président de la République populaire d'Angola, M. Agostinho Neto :

“Depuis le commencement de la lutte contre le colonialisme portugais, et maintenant encore dans

la lutte contre l'impérialisme, nos vrais amis sont les pays progressistes d'Afrique et du monde entier. Nous recevons d'eux le soutien moral, matériel, politique et diplomatique dont notre lutte a besoin. L'aide la plus considérable, l'aide fondamentale dans la lutte depuis le début, nous a été donnée par les pays de la communauté socialiste.”

Il est difficile de dire mieux, et ce n'est que la vérité.

51. Au XXVe Congrès de notre parti, un membre du Bureau politique du MPLA, le Ministre de l'administration intérieure, le camarade Alves Batista, s'est exprimé en ces termes :

“L'aide désintéressée des pays de la communauté socialiste, la solidarité et le soutien des forces progressistes d'Afrique et des autres continents ont joué un rôle vraiment déterminant dans nos victoires sur l'agresseur impérialiste. Nous n'allons pas énumérer tous les pays socialistes qui nous ont apporté et continuent de nous apporter un soutien moral et matériel, mais nous voudrions particulièrement relever l'aide désintéressée de l'Union soviétique et l'action positive de nos frères cubains.”

52. Je pense que cette appréciation et les déclarations des représentants de la République populaire d'Angola, notamment ici au Conseil de sécurité, où ils ont dit que le gouvernement de leur pays a le droit de s'adresser à tout autre pays pour demander assistance lorsqu'il le juge indispensable et que toute protestation à cet égard est de toute évidence une ingérence injustifiée dans les affaires de la République populaire d'Angola, constituent la réponse la plus convaincante qui soit à ceux qui s'efforcent ici de diffuser d'autres versions de la chose.

53. Aujourd'hui, la tendance principale de la vie internationale dans le monde, avec toute la complexité et toutes les contradictions qui le marquent, c'est la détente. Mais la réduction des tensions internationales ne signifie absolument pas liberté d'action pour les agresseurs ni le maintien d'options ouvertes pour permettre aux colonialistes et aux racistes de continuer de piller les richesses nationales des populations et, lorsque cela sera fini, d'essayer de reprendre par la force les positions perdues. Ce sont précisément des actes semblables qui créent la tension et empoisonnent l'atmosphère.

54. Condamnant résolument l'agression commise par l'Afrique du Sud, affirmant qu'elle doit cesser sans tarder, que doivent être respectées l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République populaire d'Angola et que doivent être versés des dédommagements matériels pour les dégâts que lui a causés le régime sud-africain, la délégation soviétique estime que la paix dans cette région ne peut être réalisée qu'à condition que cessent toute ingérence et toute agression tant aux dépens de l'Angola que des autres peuples africains qui luttent contre le racisme et l'apartheid.

55. La base de la politique soviétique dans ses relations avec les pays qui se sont libérés du colonialisme est la collaboration, l'amitié, l'assistance et l'aide multiple données pour leur permettre de renforcer leur souveraineté nationale et leur indépendance; ce n'est absolument pas le colonialisme, comme a osé l'affirmer ici, de manière calomnieuse, le représentant d'un pays qui nous a lu les titres de communications tirées de Hsinhua. Notre parti, conformément à sa conviction communiste, donne une aide multiple aux peuples qui luttent pour leur libération nationale et sociale. Comme je l'ai déjà dit, ceci s'est manifesté très nettement dans la position adoptée par l'Union soviétique à l'égard de la légitime lutte de libération nationale du peuple de l'Angola contre les interventionnistes étrangers et leurs complices.

56. Le récent XXVe Congrès du parti communiste a trouvé un objet de grande attention dans les relations de l'Union soviétique avec les pays en développement. Notant avec une vive satisfaction le développement très favorable des relations de l'Union soviétique avec les pays en développement et les pays récemment libérés, il a constaté que la qualité de ces relations s'était enrichie. Ceci a été favorisé par les grands progrès de la vie intérieure et de la politique étrangère de ces pays. Le mouvement de libération nationale de nombreux pays d'Asie et d'Afrique a évolué en une lutte acharnée pour l'affranchissement social. On a vu s'accroître le rôle des pays en développement dans la politique mondiale et ils participent de plus en plus à la lutte contre l'impérialisme. Les jeunes Etats sont de plus en plus résolus à se libérer complètement de la dépendance par rapport à l'étranger et à disposer eux-mêmes de leurs richesses nationales.

57. La première moitié des années 1970, on le sait, a marqué le parachèvement de l'étape finale de l'effondrement du système colonialiste sur le continent africain. Une importante tâche internationale consiste à éliminer complètement tous les vestiges des systèmes du colonialisme et de l'oppression, des atteintes à l'égalité et à l'indépendance des peuples, et à disperser tous les foyers du colonialisme et du racisme.

58. Telle est donc la position de principe de l'Union soviétique à l'égard du colonialisme et du racisme. Cette position n'a rien de commun avec celle que cherchent à lui attribuer ceux qui ressassent indéfiniment les mêmes mensonges aux séances du Conseil de sécurité et à l'Organisation des Nations Unies.

59. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de l'Ouganda, que je prie de prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

60. M. MWANGAGUHUNGA (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi d'associer la voix sincère de ma délégation à celles qui vous ont déjà félicité. Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession au poste de président du Conseil de

sécurité pour ce mois si important pour notre continent dans la lutte qu'il mène contre la domination de la minorité en Afrique australe.

61. Je tiens à saluer l'ambassadeur Luvualu, représentant du Ministre des affaires étrangères de la République populaire d'Angola, et sa délégation. Que lui-même, son gouvernement et le peuple courageux de l'Angola soient assurés de l'appui total de l'Ouganda dans leur lutte contre l'agression du régime raciste d'Afrique du Sud.

62. Le Conseil de sécurité se réunit ici pour s'occuper d'une question grave touchant l'agression perpétrée par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola, membre de plein droit de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'Ouganda, défenseur fervent et président en exercice de l'OUA, considère que c'est là une agression extrêmement grave et que la présence sud-africaine en territoire angolais n'est pas seulement une agression contre l'Angola mais une violation de l'intégrité territoriale de ce pays et une menace très réelle à sa sécurité interne. Du fait de sa politique d'*apartheid*, l'Afrique du Sud a été désignée par l'Afrique comme son ennemi numéro 1. Elle a refusé systématiquement de réagir aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA à l'égard de la Namibie. Elle a refusé avec entêtement de tenir compte de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la Namibie. Elle a également aidé le régime rebelle d'Ian Smith à tourner les sanctions prises contre la Rhodésie. Etant donné que l'Afrique entière est opposée à la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et au gouvernement minoritaire de Smith en Rhodésie, toute agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola est une agression contre l'Afrique et une menace pour la paix internationale et la sécurité du monde.

63. L'argument de l'Afrique du Sud selon lequel ses troupes se trouvent en Angola pour protéger ses intérêts dans le barrage du Cunene ne résiste pas à l'analyse. Le droit de l'Afrique du Sud de protéger ses intérêts là-bas a disparu avec le départ du Portugal d'Angola le 11 novembre 1975, quand l'Angola est devenu indépendant. Son incursion en Angola le 9 août 1975 était injustifiée et illégale, et le Portugal a protesté. L'Angola est maintenant un Etat indépendant et la présence sud-africaine au barrage du Cunene est de caractère unilatéral plutôt que bilatéral.

64. Le représentant de l'Angola a dit au Conseil le 26 mars : "Nous n'avons nullement l'intention de priver le peuple namibien de l'électricité... ni de l'eau dont il a besoin". [*1900e séance, par. 27.*] Si l'Afrique du Sud se propose d'employer le projet hydro-électrique du Cunene, qui est à cheval sur la frontière entre l'Angola et la Namibie, pour le bénéfice des Namibiens, elle se doit de respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la Namibie et de mettre un terme à l'occupation illégale de ce territoire afin que les Namibiens et les Angolais puis-

sent mettre au point des dispositions d'emploi commun du projet dans l'intérêt des deux peuples.

65. Faute de cela, on se demanderait si l'Afrique du Sud ne veut pas fournir toutes facilités aux industries minières pour piller les ressources minérales de la Namibie et mettre l'eau à la disposition des villes et fermes blanches dans le sud de la Namibie. Nous nous demandons si les intérêts du projet du Cunene que l'Afrique du Sud dit vouloir protéger sont les intérêts des Namibiens ou ceux des racistes minoritaires d'Afrique australe. Nous connaissons fort bien les véritables raisons de l'agression sud-africaine contre l'Angola et nous ne faisons aucun cas des faibles excuses que l'on avance et dont nous savons ce qu'elles valent.

66. L'armée régulière sud-africaine a prémédité l'agression en Angola, et le Conseil de sécurité devrait condamner l'Afrique du Sud dans les termes les plus énergiques. L'Ouganda, pour sa part, condamne énergiquement cette agression éhontée des racistes sud-africains. Le représentant de l'Angola a très éloquemment développé les détails de la destruction et des pillages commis par les agresseurs. Non seulement a-t-on tué hommes, femmes et enfants, mais on a également massacré le bétail, détruit des fabriques, des ponts, des routes, des aéroports, des stations de radio, etc.; on a pillé des automobiles, des meubles et autres biens et volé l'argent dans les banques. Le Conseil devrait exiger que l'Afrique du Sud paie pour ces destructions éhontées et ce pillage ainsi que pour la dislocation économique dont souffre le peuple angolais à cause de l'agression sud-africaine.

67. Le président du Groupe africain a analysé la question de l'Angola en détail et a souligné devant le Conseil [1900^e séance] le fait que la question de l'agression par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola est une question claire et simple. Nous nous joignons à lui pour demander instamment au Conseil de marquer sa position en adoptant une résolution appropriée en temps voulu.

68. L'Afrique du Sud est un agresseur sans pitié, qui ne connaît aucun scrupule lorsqu'il s'agit de détruire des vies et des biens, et j'en veux pour preuve ses actes en Angola, jeune Etat souverain et indépendant qui n'a aucune frontière en commun avec l'Afrique du Sud. Cela constitue un indice pour l'Afrique de l'arrogance du régime raciste de Pretoria. Mais nous sommes prêts à lui faire face. Les troupes sud-africaines ne devraient pas seulement être chassées de l'Angola mais aussi de la Namibie. L'Afrique du Sud a proclamé au monde entier qu'elle avait retiré ses troupes de l'Angola. Mais pourquoi ne les a-t-elle pas ramenées en Afrique du Sud? Pourquoi ses soldats restent-ils en Namibie, que l'Afrique du Sud occupe illégalement? Ils devraient se retirer sans condition.

69. L'Afrique du Sud a eu recours au subterfuge du barrage du Cunene pour attaquer l'Angola tout en essayant de dissimuler ses véritables mobiles derrière

un rideau de fumée. Il serait naïf de sa part que de supposer que nous ne connaissons pas ses véritables et néfastes intentions. Elle a ressenti les pressions immenses des forces de libération tandis que la zone septentrionale tampon qui la protégeait se trouvait érodée par les forces anticolonialistes. Elle a commis son agression contre un membre de l'OUA et a suscité le courroux des forces africaines de libération. Pour couronner son acte de folie, elle a lancé son agression à partir d'un pays africain qu'elle occupe illégalement. C'était de sa part une dernière tentative hystérique de perpétuer la domination minoritaire raciste blanche en Afrique australe.

70. Condamnée par sa propre folie, l'Afrique du Sud s'est efforcée de sauver la face en cherchant une manière honorable de se retirer, et pourtant elle a cherché asile en Namibie, pays qu'elle occupe illégalement. Elle devrait savoir que les jours de l'*apartheid* et de l'agression des minorités blanches sont comptés. Nous sommes convaincus que le jour n'est pas très éloigné où les armées africaines l'emportent sur les régimes racistes d'Afrique australe pour rétablir la dignité de l'homme noir dans cette région. La guerre de rétablissement de l'humanité demande que toutes les forces de progrès et de paix se rallient aux côtés de l'Afrique. Nous demandons instamment à tous les pays de coopérer avec l'Angola et de lui donner toute l'assistance matérielle et financière possible pour lui permettre de repousser l'agression du régime raciste d'Afrique du Sud et d'y résister. Nous nous engageons à faire acte de solidarité avec le vaillant peuple de l'Angola et avec toutes les forces de libération pour la libération totale de l'Afrique australe de manière à assurer la paix et la sécurité dans cette région.

71. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [interprétation de l'anglais]: Le 10 mars dernier, notre frère le représentant du Kenya, en sa qualité de président du Groupe africain, a demandé, au nom du Groupe, que le Conseil de sécurité se réunisse afin d'examiner l'acte d'agression perpétré par le régime raciste d'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola [S/12007]. Il est significatif — et ma délégation voudrait le souligner — que le Conseil ait été prié d'agir par tous les peuples et gouvernements africains sans aucune exception. Les Africains tenaient à exprimer et à manifester leur solidarité dans leur lutte sacrée contre l'agression colonialiste et raciste du régime nazi de la minorité blanche d'Afrique du Sud parce que nous savons qui nous veut du mal et qui sont nos ennemis. Nous voulions dire à tous, et à nos amis avant nos ennemis, que lorsqu'il s'agit de faire face au colonialisme et au racisme nous sommes unis, nous constituons un bloc sans fissures. Tel est le sens, le sens véritable, le sens profond, de la lettre signée par l'ambassadeur du Kenya le 10 mars.

72. Les droits inaliénables des peuples, y compris l'autodétermination et l'indépendance, ont été assurés le plus souvent à la suite d'âpres luttes et de combats acharnés. Les habitants des territoires coloniaux ont

eu recours à la lutte armée pour obtenir leur libération et l'indépendance. Le peuple de l'Angola a lutté pendant bien des années et a sacrifié des vies sans nombre et de grandes ressources pour se libérer et accéder à l'indépendance. Lorsque l'Angola a fini par connaître le succès dans la lutte longue et sanglante qu'il a menée pendant près de 15 ans afin d'assurer son indépendance, le régime raciste d'Afrique du Sud a commis une agression grave contre cette nation africaine indépendante depuis peu.

73. Il est très intéressant de prendre note de la déclaration que le représentant de l'Afrique du Sud a faite devant le Conseil le 27 janvier dernier [188^e séance] lorsqu'il s'est efforcé de créer des raisons valables exigeant l'ingérence de son gouvernement en Angola. En utilisant le prétexte que le Gouvernement sud-africain devait protéger ses travailleurs qui se rendent au barrage de Calueque sur le Cunene à l'intérieur de l'Angola, ce gouvernement raciste espérait étouffer l'indignation croissante que son agression avait soulevée sur la scène internationale.

74. La question en discussion est très claire. Le Gouvernement raciste d'Afrique du Sud a commis une agression contre un Etat indépendant d'Afrique, la République populaire d'Angola. Le régime minoritaire d'Afrique du Sud a défié les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, de même que l'opinion publique mondiale. Les puissances impérialistes ont, comme de coutume, soutenu le régime raciste pour protéger leurs intérêts impérialistes et colonialistes, car nous savons que, pour ces puissances, les intérêts des compagnies qui se livrent à l'exploitation des ressources naturelles et de la main-d'œuvre dans le cadre de ce régime et de cette société racistes ont plus d'importance que l'élimination de l'intervention illégale et de l'agression.

75. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que, lors de sa neuvième session extraordinaire, en avril 1975, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine a dénoncé le régime raciste d'Afrique du Sud comme représentant un obstacle à l'indépendance totale de l'Afrique; il a employé les termes clairs que voici : "le problème de l'Afrique australe est tout d'abord l'Afrique du Sud en tant que puissance coloniale, et en second lieu l'Afrique du Sud en tant que société raciste".

76. Dans sa résolution 385 (1976), le Conseil de sécurité a condamné le renforcement de l'appareil militaire sud-africain en Namibie et toute utilisation du Territoire comme base d'attaques contre des pays voisins. Les habitants africains de l'Afrique du Sud même ont dénoncé en termes énergiques l'agression militaire sud-africaine. Le Comité spécial contre l'apartheid a reçu des deux mouvements de libération — l'African National Congress d'Afrique du Sud et le Pan Africanist Congress of Azania — des déclarations condamnant cette agression. De plus, la SWAPO a exigé le retrait de toutes les troupes sud-

africaines d'Angola et de Namibie, tout en dénonçant l'usage que l'Afrique du Sud faisait de la Namibie en tant que base d'opérations en Angola. La Black People's Convention d'Afrique du Sud s'est également jointe aux voix qui condamnaient l'agression illégale de l'Afrique du Sud en Angola, mettant le régime raciste en garde contre toute ingérence en Angola et déclarant que le MPLA était le seul gouvernement légitime de l'Angola.

77. L'historique de l'agression commise par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola est bien connu. Le problème et les faits sont très clairs; ils ont fait l'objet de plusieurs communications portées à l'attention du Conseil de sécurité. Ce n'est pas la première agression que l'Afrique du Sud ait commise contre des peuples et des Etats d'Afrique; le régime nazi sud-africain occupe illégalement la Namibie et l'utilise comme base pour des agressions et des incursions nouvelles contre l'Angola et d'autres pays africains. Le Zimbabwe et la Zambie ont souffert de l'agression sud-africaine.

78. Le régime raciste d'Afrique du Sud est essentiellement un régime d'agression, d'expansionnisme et de terrorisme. Il est voué à la violence et aux guerres jusqu'à son autodestruction totale. Ce n'est certes pas par hasard que le Conseil de sécurité a dû se réunir deux fois au cours de ce mois pour examiner des actes d'agression commis contre des peuples et des Etats africains par les régimes racistes et minoritaires d'Afrique australe. Il est bien évident que l'existence de régimes racistes de minorités blanches menace constamment la paix et la sécurité en Afrique. Ces régimes odieux sont bien décidés à maintenir les peuples de la région dans un asservissement éternel. Ils s'efforcent désespérément d'endiguer la marée montante et d'arrêter la vague puissante de la libération nationale et de la révolution sociale. Nous devons faire tous nos efforts pour les empêcher de causer des dommages irréparables et de nuire aux Etats indépendants et aux peuples d'Afrique australe par des actes que la panique seule leur dicte. C'est pourquoi le raffermissement de la solidarité africaine est une nécessité vitale en cette époque cruciale et décisive, tout comme la solidarité des forces démocratiques et progressistes du monde entier.

79. Dans la résolution qu'il a adoptée sur l'Angola, le Conseil des ministres de l'OUA, à sa vingt-sixième session ordinaire en février dernier, a réaffirmé la solidarité des pays africains avec la lutte des peuples d'Afrique australe et déclaré que l'agression contre l'Angola était dirigée contre tous les Etats membres de l'OUA. Le Conseil des ministres a souligné qu'il était impérieux pour les Etats membres de l'OUA de contribuer effectivement à la défense de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Angola. Le Conseil des ministres a également condamné à nouveau l'Afrique du Sud pour sa politique d'apartheid et son occupation illégale de la Namibie, et il a réaffirmé le rôle important

que l'Angola devrait jouer dans l'intensification de la lutte de libération en Afrique australe. Dans le dispositif de cette résolution, le Conseil des ministres a prié le Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies de demander une réunion d'urgence du Conseil de sécurité afin d'examiner l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola.

80. Il est consternant et inadmissible que le régime fasciste raciste agressif d'Afrique du Sud continue de recevoir une aide économique et militaire de nombreuses puissances, malgré les appels réitérés en vue d'un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Ceux qui aident l'Afrique du Sud savent parfaitement qu'ils aident notre ennemi, notre plus âpre et plus dangereux ennemi en Afrique. Cette hypocrisie internationale doit prendre fin. Ils doivent choisir entre l'Afrique et ses ennemis.

81. A cette occasion, je voudrais rendre hommage aux pays progressistes et démocratiques qui soutiennent notre lutte en Afrique, et surtout les pays et les peuples socialistes.

82. La République arabe libyenne réaffirme son engagement d'appuyer toutes les mesures efficaces et appropriées du Conseil de sécurité contre l'agression sud-africaine. Nous assurons le peuple de l'Angola que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour le soutenir dans sa lutte sacrée contre le régime impérialiste et raciste d'Afrique du Sud, et nous demandons aux autres Etats Membres de faire de même et d'adopter les points suivants : premièrement, que soient condamnées l'agression perpétrée par le régime raciste d'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola de même que la violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale; deuxièmement, que soit condamnée l'utilisation par l'Afrique du Sud du Territoire international de Namibie aux fins de cette agression; troisièmement, que l'Afrique du Sud respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola; quatrièmement, que l'Afrique du Sud s'abstienne d'utiliser la Namibie pour entreprendre des actes de provocation et d'agression contre l'Angola; cinquièmement, que l'Afrique du Sud indemnisé totalement l'Angola pour les dommages qu'elle lui a infligés à la suite de l'agression et restitue immédiatement au peuple de l'Angola l'équipement et les fournitures saisis et volés par les forces d'invasion.

83. Malgré l'appel pressant de nos frères angolais demandant que la discussion tout entière porte sur le problème de l'agression perpétrée par le régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud et non sur des questions étrangères à ce problème et aux intérêts du peuple angolais, malgré la demande expresse de tous les Etats africains exprimée par le représentant du Kenya en sa qualité de président du Groupe africain lorsqu'au nom du Groupe il a lancé un appel

"à tous les amis de l'Afrique afin qu'ils traitent avec respect la République populaire d'Angola et les questions et cas spécifiques qu'elle a soulevés, en restreignant leur participation à ce débat au sujet précis dont le Conseil est saisi" [1900^e séance, par. 37],

et malgré votre appel, Monsieur le Président, le débat a été détourné du bon chemin et a porté sur des questions qui n'avaient pas de rapport avec le sujet traité.

84. En tant que représentant d'un Etat africain et d'un pays africain et arabe militant, et également en tant que représentant d'un Etat africain membre du Conseil de sécurité dont le gouvernement et le peuple entretiennent les meilleures relations possibles avec nos amis des Etats socialistes, je voudrais exprimer notre regret et notre déception de voir que la discussion n'a pas évolué comme nous l'aurions souhaité. Nous regrettons en outre que cela ait été le fait d'amis et alliés, et non pas des ennemis de l'Afrique. Nous voulons réellement que nos amis se joignent à nous dans la lutte que nous menons contre nos ennemis communs : le colonialisme, l'impérialisme, le néo-colonialisme, le racisme et le sous-développement. Nous voulons que nos amis luttent à nos côtés au lieu de lutter entre eux parmi nous, sur notre propre terre, dans nos propres foyers, parce que, inévitablement en fin de compte, c'est nous qui en souffrirons. Notre lutte contre nos ennemis coûtera cher. Il y a un proverbe d'Afrique orientale qui dit : "Lorsque deux éléphants se battent, c'est l'herbe qui en pâtit". Nous ne voulons pas que la jeune et verte révolution économique et sociale de l'Afrique soit écrasée au cours de ce combat. Nous connaissons notre ennemi et nous sommes prêts à l'affronter en un combat décisif, mais notre division lui donnerait un nouveau répit dans sa dernière lutte désespérée.

85. Puisque j'ai parlé de ce sujet si délicat et si épineux, je tiens à dire pour le procès-verbal que ma délégation souscrit pleinement aux vues exprimées ici par notre frère de la Tanzanie [1900^e séance], avec son éloquence brillante habituelle, notamment en ce qui concerne le fait que nous refusons d'admettre toute allégation selon laquelle l'agression raciste de l'Afrique du Sud pourrait trouver une justification quelconque.

86. Etant donné que je représente au Conseil un pays arabe et qu'il a été dit ici qu'une certaine superpuissance "a semé la discorde entre les pays arabes", et étant donné également que certains aspects délicats de la politique arabe ont été évoqués ici, je voudrais déclarer pour le procès-verbal que la nation arabe est une nation en développement composée de 20 Etats, dont la plupart sont partis de zéro lorsqu'ils ont conquis leur indépendance après des luttes longues et âpres contre quatre grandes puissances coloniales. A l'époque où les Arabes commençaient à accéder à l'indépendance, ils ont dû faire face à une invasion raciste colonialiste en Palestine soutenue par les puis-

sances impérialistes et coloniales. Nous avons dû lutter contre nos propres faiblesses dans nos propres pays au sein de notre propre société, de même que nous avons dû lutter contre des forces étrangères qui avaient intérêt à empêcher notre unité et notre progrès. Nous, Arabes, savons quels sont nos ennemis réels et traditionnels qui veulent que nous restions faibles et divisés afin de pouvoir continuer à exploiter nos ressources et nos possibilités stratégiques, garantissant ainsi une plus longue existence à l'entité terroriste et raciste installée en notre sein par la force et l'agression.

87. Je puis assurer au Conseil que notre ennemi naturel ne saurait être un pays socialiste quelconque, surtout pas notre grande amie et alliée, l'Union soviétique. Les pays socialistes, de même que les forces démocratiques et progressistes du monde, ont soutenu le mouvement de libération arabe et l'unité arabe parce qu'ils considèrent à juste titre que cette unité est un facteur décisif dans le combat mondial pour la libération et le progrès humain. Ces pays ont défendu le droit de la nation arabe à l'autodétermination, à la liberté et à l'unité et son droit de relever le niveau de vie des peuples arabes. Ils voient dans le mouvement de l'unité arabe un mouvement national légitime qui constitue un facteur positif de la lutte contre l'arriération, l'impérialisme et le colonialisme.

88. Nous sommes certains qu'avec le soutien et la solidarité des forces de la démocratie et du progrès nous connaissons la victoire et l'unité. Nous sommes reconnaissants à ceux qui nous ont soutenus et qui continuent de nous soutenir dans la réalisation de ces objectifs. Nous croyons sincèrement qu'il est grand temps que l'unité et la solidarité parmi les forces de la démocratie et du progrès s'unissent pour vaincre notre ennemi commun.

89. Je ne voudrais pas terminer sans exprimer, au nom de la délégation libyenne, nos sincères et fraternelles félicitations à nos frères angolais pour leur victoire décisive sur les forces du mal et des ténébres. Je salue aussi sincèrement la présence de la délégation angolaise et de l'ambassadeur Luvualu parmi nous et j'espère que nous les accueillerons sous peu en tant que Membre à part entière de notre organisation, lorsqu'ils seront des nôtres dans la lutte constante pour la justice, la liberté, la paix et le progrès.

90. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

91. M. BOTHA (Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'honneur qui vous a été accordé de présider.

92. Ce dont le Conseil a été témoin lorsque le représentant de l'Union soviétique a pris la parole il y a

quelques instants ne peut être décrit que comme une des tirades les plus hypocrites qui aient jamais été présentées dans cette salle. Mais c'était plus qu'une tirade. C'était une démonstration du fait que certains membres ne reculent devant rien pour dissimuler non seulement leurs propres actions mais aussi leurs ambitions. On dit que seule la vérité blesse. Cela a rarement été démontré plus clairement qu'ici, dans cette salle même, cet après-midi. Même la table en est témoin !

93. Alors que je parle, l'Afrique du Sud n'a pas de troupes en territoire angolais. Il n'y a en ce moment aucun soldat sud-africain en Angola. La presse internationale a témoigné du départ définitif des unités sud-africaines. Les autorités de Luanda sont libres d'inviter tout inspecteur indépendant à confirmer qu'il en est ainsi. Pourquoi donc le Conseil se réunit-il ? Et en quoi une telle réunion est-elle justifiée par la Charte, particulièrement en ce moment où il y a d'autres points chauds dans le monde qui devraient exiger l'attention d'urgence du Conseil ?

94. Je voudrais demander, par ailleurs, combien de soldats d'Etats étrangers se trouvent sur le sol angolais aujourd'hui, en ce moment même — des soldats d'un pays éloigné, armés et soutenus par une énorme puissance étrangère sur un autre continent éloigné. Si le Conseil essaie d'identifier la véritable menace à l'évolution pacifique et à la stabilité du continent africain, il n'a pas à chercher plus loin. Une armée étrangère, manipulée dans l'intérêt des ambitions globales d'une superpuissance, doit porter le blâme pour les événements en Angola. Nous savons tous que ce n'est pas l'Afrique du Sud mais cette superpuissance qui devrait rendre des comptes au peuple de l'Angola et aux peuples d'Afrique pour l'agression brutale commise en Angola.

95. Cette puissance a essayé de créer une image de désintéressement à l'égard de sa coopération avec l'Afrique en général, et plus particulièrement dans le territoire dont nous parlons. Mais ce souci est, de toute évidence, inventé de toutes pièces et hypocrite. Il repose sur la thèse que, dans ses tentatives pour imposer son idéologie au reste du monde, une coopération minimale avec l'une des trois parties se disputant le pouvoir dans un pays étranger avant l'indépendance justifie un soutien massif de cette faction contre les autres après l'indépendance. Dans l'intérêt du pays tout entier, nous dira-t-on. Bien sûr, c'est tout à fait désintéressé ! Evidemment ! Un nouveau père Noël international apparaît sur la scène, dont le traîneau est tiré par des coups sanguinaires.

96. On nous accuse d'agression à un moment où aucun soldat sud-africain n'est en Angola, encore que des milliers de Cubains restent là-bas. Une fois de plus, certains pays lancent des accusations contre mon gouvernement et déforment les faits pour essayer de soutenir ces accusations sans fondement. Je suis donc obligé de dire la réalité de la participation limitée

de l'Afrique du Sud aux événements survenus en Angola.

97. L'Afrique du Sud, contrairement à la Russie soviétique et à Cuba, a joué un rôle très limité dans les événements survenus récemment en Angola. En outre, une fois de plus contrairement à la Russie soviétique et à Cuba, son rôle a été inspiré par des considérations essentiellement de protection et d'humanité. Elle a cherché à protéger un projet hydro-électrique construit à grands frais à des fins purement pacifiques et elle a été obligée d'entreprendre la tâche purement humanitaire consistant à veiller aux intérêts de milliers de personnes déplacées qui fuyaient l'attaque russe et cubaine. Toute participation de l'Afrique du Sud au-delà de cela, je le démontrerai, a été le résultat direct de l'intervention de l'Union soviétique et de Cuba dans un pays africain situé à des milliers de kilomètres de ces deux pays.

98. J'exposerai tout d'abord les faits qui ont contraint l'Afrique du Sud à assumer ses responsabilités à l'égard de la protection et de la sécurité du projet hydro-électrique de Calueque, sur le Cunene. Le détournement des eaux du Cunene a été l'objet de trois accords internationaux conclus entre l'Afrique du Sud et le Portugal en 1926 — le premier accord remonte déjà à 1926 ! —, en 1964 et en 1969. En raison de la pénurie d'eau dans le sud de l'Angola et dans l'Ovamboland — la partie nord centrale du Sud-Ouest africain —, la captation des eaux du Cunene est de la plus grande importance pour le développement économique et social de l'Angola et de l'Ovamboland. En conséquence, au titre de ces accords, d'importantes installations demandant des connaissances techniques et du matériel très perfectionné ont été construites, ou sont en voie de construction, pour régulariser le cours du Cunene afin de fournir la puissance hydro-électrique et l'eau aux fins d'irrigation pour la consommation humaine et animale et à d'autres fins essentielles. Une fois tous les projets envisagés terminés, la régulation du cours du Cunene s'étendra sur plus de 70 p. 100 de son cours complet, dont l'essentiel se trouve en Angola. Un courant permanent d'eau est disponible pour la première fois dans l'histoire aux fins d'irrigation.

99. A ce propos, un barrage régulateur a été construit à Gove et un autre, à Calueque, est presque terminé. Ces deux barrages sont situés en Angola. Une centrale hydro-électrique à Matala, également en Angola, fournit déjà l'énergie aux villes de Sá de Bandeira, Serpa Pinto et Moçamedes, ainsi qu'aux installations minières et industrielles dans la partie sud de l'Angola central, et non pas en Afrique du Sud. Trois autres centrales doivent être construites entre Gove et Calueque et sont à l'état de planification. Des progrès considérables ont été faits dans la construction d'une installation hydro-électrique à Ruacanán, du côté du Sud-Ouest africain, sur le Cunene. Le peuple ovambo, dans la partie nord du Sud-Ouest africain, tire un grand bénéfice de ce vaste projet.

L'eau pour la consommation humaine et animale est distribuée maintenant grâce à un réseau de canaux de 290 kilomètres qui, avec les pipelines, traversent les régions les plus peuplées de l'Ovamboland. Ce réseau, terminé en 1971 au prix de 8,5 millions de dollars, reçoit les eaux pompées à Calueque et transférées par un canal au-delà de la frontière de l'Angola dans l'Ovamboland. Cette adduction d'eau permet de prévoir le développement industriel de l'Ovamboland — et non pas de l'Afrique du Sud —, qui a déjà commencé. Une plus grande mesure d'urbanisation est maintenant devenue possible. Je tiens à souligner que, bien que l'on estime que le coût total pour l'Afrique du Sud de ce projet sera de quelque 235 millions de dollars, l'Afrique du Sud elle-même n'en tirera aucun profit. Je défie quiconque de prouver le contraire. Pas une goutte d'eau du barrage de Calueque ne dépasse les frontières de l'Ovamboland. Le projet favorise l'Angola et l'Ovamboland exclusivement. Permettez-moi de signaler que la population de l'Ovamboland représente près de la moitié de la population totale du Sud-Ouest africain.

100. C'est sur cette toile de fond que, le 16 avril 1975, lorsqu'on a compris que les travailleurs et les installations de Calueque exigeaient une protection urgente du fait des troubles civils en Angola, le Gouvernement sud-africain s'est occupé de la sécurité des travailleurs et des installations avec le Haut Commissaire portugais à Luanda. C'est par son intermédiaire que les autorités portugaises ont été priées de prendre d'urgence des mesures pour fournir la protection nécessaire. Permettez-moi, puisque la question a été évoquée à maintes reprises dans ce débat, de lire quelques extraits pertinents de l'aide-mémoire remis au Haut Commissaire portugais à cette date :

"Au titre de l'accord intergouvernemental concernant le projet hydro-électrique de Ruacanán, le droit des travailleurs de se déplacer, de vivre et de travailler dans la zone du projet commun a été fixé. Du côté angolais, il n'y a aucune mesure pour contrôler l'accès à la zone du projet par des personnes non autorisées. Le 2 avril 1975, des troupes armées de l'UNITA [*Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola*] ont visité la région de Calueque, ont pris le contrôle et ont ordonné aux travailleurs sud-africains et à leurs familles qui y vivaient de s'en aller. Elles ont occupé à titre temporaire les foyers que les travailleurs avaient évacués. De plus, les éléments de l'UNITA ont tenu des réunions dans la zone du projet et proclamé la prise du projet par l'UNITA."

Ceci a été remis au Haut Commissaire portugais le 16 avril 1975, quoi que puisse dire aujourd'hui le représentant du Portugal. Je cite à nouveau l'aide-mémoire :

"Le respect par les autorités angolaises des conditions de l'accord sur le projet hydro-électrique

de Luacaná serait bienvenu, surtout dans la mesure où il s'agit d'une garantie de sécurité pour les travailleurs et leurs familles qui utilisent des installations de loisir communes du côté angolais de la zone du projet... L'Afrique du Sud souhaite maintenir de bons rapports avec l'Angola et escompte que les autorités angolaises accorderont leur attention aux questions mentionnées ci-dessus pour empêcher la possibilité d'incidents qui ne serviraient pas la cause du maintien de bonnes relations."

101. Alors que par la suite la situation s'était améliorée temporairement, des groupes de maraudeurs ont continué de poursuivre les travailleurs et de menacer les installations à la fin de juillet. En conséquence, le 8 août, l'ambassadeur d'Afrique du Sud à Lisbonne a été prié de demander d'urgence aux autorités portugaises de prendre des dispositions de sécurité dans la zone du projet afin de protéger les travailleurs et le matériel.

102. Pendant les quelques jours qui ont suivi, la situation s'est gravement détériorée et, le 12 août, l'ambassadeur du Portugal à Pretoria a été informé de la situation sérieuse qui régnait et s'est entendu dire que l'Afrique du Sud avait été forcée de fournir elle-même la protection nécessaire, mais, en même temps, il était prié de demander d'urgence si et quand les autorités portugaises pourraient fournir la protection nécessaire.

103. Une semaine plus tard, l'ambassadeur sud-africain à Lisbonne a été appelé au Ministère des affaires étrangères et on lui a dit que, encore que le Gouvernement portugais regrettât l'action du Gouvernement sud-africain à Calueque sans consultations préalables avec les Portugais, il comprenait le besoin de protéger les travailleurs et le matériel. Le Gouvernement portugais avait espéré pouvoir envoyer des troupes pour assurer la protection nécessaire mais s'était vu dans l'impossibilité de le faire. On laissait entendre encore que "la situation actuelle devait être acceptée, mais ils" — les Portugais — "demandaient que tout soit fait pour éviter un affrontement direct".

104. Le 21 août, l'ambassadeur du Portugal s'est rendu au Ministère des affaires étrangères à Pretoria et a fait allusion aux discussions qui avaient eu lieu avec l'ambassadeur d'Afrique du Sud à Lisbonne quelques jours auparavant. Il a exprimé l'opinion qu'il ne serait pas facile aux troupes portugaises d'atteindre cette destination par voie de terre et a dit que l'on continuait d'étudier les possibilités dans ce sens.

105. Le 2 septembre, l'ambassadeur d'Afrique du Sud à Lisbonne s'est vu remettre une note, qui a également été communiquée à l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne la présence des troupes sud-africaines, il était dit aux paragraphes 4 et 5 :

"4. Si à l'origine il n'a pas été immédiatement possible aux autorités portugaises de transférer des unités militaires dans la région susmentionnée, il y a eu, dans l'intervalle, des contacts directs à Windhoek entre les représentants du Haut Commissaire à Luanda et le Gouvernement de Pretoria. A l'heure actuelle, les Portugais sont à Calueque.

"5. Dans ces circonstances, le Gouvernement portugais espère que, du côté sud-africain, les mesures nécessaires seront prises pour le départ de la force sud-africaine envoyée là-bas, et il exprime également le vœu que les autorités dans le Sud-Ouest africain (Namibie) accorderont toute la coopération possible et donneront les fournitures nécessaires pour faciliter la présence portugaise dans la protection des opérations pour le transfert d'eau à l'Ovamboland."

Pour éviter toute confusion, je signale que la dernière phrase du paragraphe 4 fait allusion à deux ou trois Portugais envoyés à Calueque pour discuter l'application du paragraphe 5.

106. Le jour suivant, l'ambassadeur d'Afrique du Sud à Lisbonne a été chargé de faire savoir au Gouvernement portugais que nous étions heureux de sa décision de fournir la protection nécessaire et que nous souhaitions suspendre aussitôt que possible les mesures que nous avions prises et retirer, avec la coopération du commandant portugais, le personnel dont il s'agissait. A ce propos, je voudrais lire au Conseil le texte complet d'une lettre que j'ai adressée au Secrétaire général le 5 septembre et qui reposait sur cette communication au Gouvernement portugais mais qui n'a pas été distribuée comme document officiel de l'Organisation :

"Le Gouvernement sud-africain a été informé par le Gouvernement portugais que ce dernier vous transmettait le texte d'une communication des autorités sud-africaines à l'égard de la présence de personnel militaire sud-africain au barrage de Calueque ainsi que des informations selon lesquelles des mercenaires non identifiés et d'autres troupes auraient pénétré en Angola à partir du sud. J'ai donc l'honneur de porter à votre attention urgente la réponse de mon gouvernement à la communication portugaise :

" "Comme nous l'avions précédemment fait savoir aux autorités portugaises qui l'avaient ainsi compris, les autorités sud-africaines ont pris des mesures aux seules fins de protéger les installations et les travailleurs à Calueque. A cette époque, les autorités sud-africaines avaient demandé aux autorités portugaises de prendre des mesures de protection pour ces installations et ces travailleurs. Les autorités sud-africaines se sont réjouies de ce que le Portugal ait décidé que les troupes portugaises étaient maintenant à même de protéger les travailleurs dans la région.

“Les autorités sud-africaines suspendront aussitôt que possible les mesures prises et, en collaboration avec le commandant portugais, retireront le personnel sud-africain en cause.

“Les autorités sud-africaines supposent et escomptent que les installations et les travailleurs seront dûment protégés. Elles examinent plus à fond la possibilité de fournir l'approvisionnement depuis le Sud-Ouest africain et mettront les autorités portugaises au courant en temps voulu.

“Comme on le sait, la politique de l'Afrique du Sud est une politique de non-ingérence; l'Afrique du Sud ne permet à aucun mercenaire ni à aucune autre troupe d'opérer à partir de son territoire ou de territoires sous son contrôle. Le Gouvernement sud-africain s'étonne donc d'entendre suggérer que des mercenaires et autres troupes auraient pu pénétrer en Angola à partir du Sud-Ouest africain. Le Gouvernement sud-africain se refuse à admettre cette possibilité et serait heureux que les "rapports dignes de foi" soient mis à sa disposition.”

107. Comme on peut le constater d'après la lettre dont je viens de donner lecture, l'Afrique du Sud s'est déclarée disposée à se retirer du territoire angolais dès le 5 septembre 1975, c'est-à-dire avant l'accession de l'Angola à l'indépendance. En raison de l'impossibilité pour le Gouvernement portugais de fournir la protection nécessaire, nous n'avions d'autre option que de protéger les travailleurs et les installations du barrage de Calueque.

108. En l'occurrence, la promesse portugaise n'a abouti à rien, et quelques semaines plus tard nous nous sommes entendu dire qu'il était devenu matériellement impossible d'envoyer les forces nécessaires dans la région. De plus, au cours de la dernière semaine de septembre, un émissaire du Haut Commissaire portugais à Luanda a fait savoir aux autorités sud-africaines que le Haut Commissaire lui avait demandé de dire que les autorités portugaises aimeraient que nos troupes restent sur place jusqu'à ce que le nouveau gouvernement de l'Angola puisse prendre la relève, et il a laissé entendre que ce serait le MPLA. Cela me semble de la plus grande importance pour la discussion de la question à l'ordre du jour. On nous a dit en outre qu'il n'était pas possible d'envoyer des troupes portugaises à Calueque car elles étaient en train de se retirer de l'Angola et auraient quitté le pays le 11 novembre 1975.

109. De cet exposé il doit ressortir clairement que l'Afrique du Sud a arrêté les mesures qu'elle a prises aux seules fins de protéger tant les installations que les travailleurs à Calueque. L'Afrique du Sud, à maintes reprises avant et après l'accession de l'Angola à l'indépendance, a déclaré qu'elle révoquerait ses mesures de protection aussitôt que l'Angola serait à même de se charger de cette tâche.

110. Je tiens à dire fermement et catégoriquement que des dispositions avaient été prises avec les autorités portugaises pour qu'elles assurent la protection du barrage de Calueque et pour que l'Afrique du Sud s'acquitte de cette tâche jusqu'à l'arrivée des Portugais.

111. J'ai déjà souligné l'importance de ce projet hydro-électrique pour les habitants de l'Angola et du Sud-Ouest africain. Il présente des avantages immenses. L'Afrique du Sud, qui n'en tire pas elle-même le moindre avantage, y a consacré des sommes énormes. Et le projet n'est pas encore terminé. On en prévoit la fin pour la mi-1977 seulement. Si les travaux ne sont pas menés à bonne fin, les conséquences économiques pour les habitants de l'Angola et du Sud-Ouest africain seront véritablement tragiques. Comment s'étonner, dans ces conditions, que l'Afrique du Sud ait pris les mesures nécessaires pour assurer la protection du projet en attendant qu'un gouvernement angolais stable puisse le faire ? Personne d'autre n'était à même de fournir cette protection et, compte tenu du chaos et du désordre qui existaient depuis un certain temps en Angola, nul n'aurait pu dire ce qui serait advenu si l'Afrique du Sud n'avait pas fourni cette protection. Voilà pourquoi, le 27 janvier dernier [188^e séance], j'ai proposé que le Conseil accepte la responsabilité jusqu'à ce qu'un gouvernement en Angola soit capable de faire face à la situation. Ces faits sont certainement connus des membres du Conseil.

112. Les événements qui ont mené au retrait des troupes sud-africaines ont été traités dans trois lettres que j'ai adressées au Secrétaire général les 21, 23 et 25 mars respectivement [S/12019 et Add.1 et S/12024]. Je me permets de renvoyer les membres du Conseil à ces textes.

113. Dans ma première lettre, je faisais connaître au Secrétaire général le texte d'une déclaration prononcée le même jour par le Premier Ministre de mon pays, où il disait que le Gouvernement sud-africain était à Calueque

“uniquement pour assurer la protection des travailleurs et des installations et qu'il se retirerait de la région dès que des assurances lui auraient été données qu'aucun préjudice ne serait causé aux travailleurs, que le travail continuerait et que l'écoulement de l'eau vers Ovambo serait assuré” [S/12019, annexe 1].

Mon premier ministre ajoutait :

“Au cours de ces derniers jours, nous avons reçu, par l'intermédiaire d'une tierce partie, des assurances qui, d'une façon générale, nous semblent être acceptables. Nous sommes en train de voir si nous interprétons ces assurances correctement et, dans l'affirmative, l'Afrique du Sud retirera également ses troupes de la zone de Calueque le 27 mars au plus tard.” [Ibid.]

114. Cette déclaration en suivait d'autres, qu'il conviendrait de lire en même temps et qui avaient été faites par le Ministre sud-africain de la défense les 12 et 15 mars à propos des deux camps de réfugiés de Cuangar et de Calai, près de la frontière entre le Sud-Ouest africain et l'Angola. Le Ministre signalait que bien que le Gouvernement portugais ait rapatrié les réfugiés qu'il avait jugés acceptables il en restait encore un certain nombre. Ces malheureux avaient été regroupés dans les camps de Cuangar et de Calai, comme je viens de le dire, et la Croix-Rouge internationale s'occupait d'eux. La force de défense sud-africaine continuait toutefois de fournir des soins médicaux et des aliments. Dans sa déclaration du 15 mars, le Ministre avait ajouté :

"La force de défense sud-africaine a fait plus que son devoir à l'égard des réfugiés. Nous ne nous occuperons plus des deux camps de réfugiés après le samedi 27 mars." [Ibid., annexe III.]

115. Pour dissiper certains malentendus, voulus ou non, j'ai envoyé le 23 mars une autre lettre au Secrétaire général, où je disais :

"je tiens à confirmer que la référence à la région de Calueque dans la Déclaration du Premier Ministre s'applique à la partie nord du chantier de construction de Ruacaná qui se trouve en Angola et à toute autre partie de l'Angola." [S/12019/Add.1.]

116. En bref, l'Afrique du Sud entendait retirer ses troupes de toutes les parties de l'Angola une fois qu'elle aurait reçu les garanties demandées.

117. Le 25 mars, le Ministre de la défense a fait une déclaration au Parlement sud-africain. Il a dit à propos des assurances déjà reçues :

"Depuis lors, nous avons reçu les éclaircissements voulus par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. En substance, les assurances du Gouvernement de la République populaire d'Angola sont les suivantes : il ne portera pas atteinte aux installations hydro-électriques et ne compromettra pas la sécurité des ouvriers qui y travaillent, et il respectera la frontière internationale. Ce gouvernement a déjà indiqué qu'il ne souhaitait pas nuire au peuple du Sud-Ouest africain en le privant d'énergie électrique.

"Dans ces circonstances, le gouvernement a décidé que toutes nos troupes auront quitté l'Angola le samedi 27 mars 1976." [S/12024.]

Une fois de plus, le Ministre de la défense a énoncé catégoriquement la position de l'Afrique du Sud, à savoir que son seul souci est "la production, aussi bien en Angola que dans l'Ovamboland, des projets de Calueque et Ruacaná" [Ibid.]. Le Ministre a dit également :

"Nous espérons qu'après que nous nous serons retirés et que la situation dans cette région sera à

nouveau normale il sera possible de régler, avec les parties intéressées, les questions pratiques relatives au projet." [Ibid.]

118. Il découle de ces affirmations, lues à la lumière du retrait subséquent de l'Afrique du Sud, que celle-ci, sans le moindre doute possible, a fait la preuve de sa bonne foi. Ses actes sont parfaitement conformes à sa recherche de la paix en Afrique australe. Les événements qui ont mené au retrait des troupes sud-africaines constituent un exemple de ce que l'on peut faire lorsque les parties intéressées font preuve de volonté afin de résoudre une situation qui pourrait devenir explosive. Je demande instamment au Conseil de ne rien faire qui puisse nuire à la nature délicate de ces initiatives de paix.

119. Ainsi que nous l'avons déjà dit, en plus de la protection du projet hydro-électrique de Calueque et de la protection des personnes déplacées, dont je parlerai plus tard, c'est à la suite de l'intervention massive soviétique et cubaine en Angola que l'Afrique du Sud a participé aux événements de façon très limitée — je le répète : de façon très limitée. L'Afrique du Sud a joué son rôle limité dans l'espoir d'obtenir pour le peuple de l'Angola le temps nécessaire pour parvenir à un règlement pacifique à la table de conférence ou, à défaut de cela, de fournir une possibilité à l'Organisation de l'unité africaine de trouver une solution politique sans ingérence extérieure. L'objectif de l'Afrique du Sud était simplement de gagner du temps pour atteindre ces buts. Qu'y a-t-il de mal à cela ? L'Afrique du Sud n'est en aucun moment intervenue, et elle n'entendait pas intervenir dans la guerre civile en tant que telle, et ce, ici encore, contrairement aux Russes et aux Cubains. L'Afrique du Sud se serait retirée immédiatement et à n'importe quel moment si cette ingérence étrangère flagrante avait cessé.

120. Contrairement à ces deux pays, l'Afrique du Sud n'a eu à aucun moment l'intention d'imposer sa volonté au peuple de l'Angola. Elle n'entendait pas, par une agression éhontée, avoir prise sur l'Angola pour servir ses propres fins, pas plus qu'elle n'a tenté d'introduire en Angola un impérialisme nouveau et dangereux — un néo-colonialisme idéologique beaucoup plus grave dans ses conséquences que n'importe quel autre.

121. L'Afrique du Sud n'a jamais eu l'intention, sinon dans la mesure où cela était nécessaire pour protéger le projet hydro-électrique, de continuer son rôle limité en Angola une fois qu'aurait eu lieu la réunion de l'OUA à Addis-Abeba en janvier. En fait, immédiatement après cette réunion, l'Afrique du Sud a commencé à rappeler ses forces vers la zone du sud. Elle l'a fait de sa propre volonté, sans pression militaire, et depuis lors les forces sud-africaines n'ont participé à aucune activité militaire quelconque.

122. Chacun sait pertinemment que d'énormes quantités d'armes russes ont été expédiées en Angola

bien avant la participation limitée de l'Afrique du Sud dont je viens de parler. On sait également très bien que quelque 15 000 soldats cubains, transportés par des aéronefs russes, sont arrivés en Angola et y ont annihilé sans pitié des milliers d'Angolais avec les armes russes. Malgré les pieuses protestations à l'effet du contraire, ce ne sont pas les intérêts du peuple angolais qu'ils cherchaient à favoriser par cette agression évidente mais leurs propres intérêts — leur propre sphère d'intérêts — et ce que le représentant de Cuba, dans sa lettre du 23 février dernier, a appelé "la ferme solidarité de la communauté socialiste et des révolutionnaires du monde entier" [S/11992]. Tout le monde a pu se rendre compte qu'en traînant dans la boue la participation de l'Afrique du Sud en Angola ils n'ont rien dit — ou bien peu — de leur propre rôle. C'est là un stratagème vieux comme le temps, qui cherche à détourner l'attention d'actes inexcusables d'agression en essayant d'imputer le blâme ailleurs. Malheureusement pour eux, leur conduite en cette occasion a été si évidente qu'ils n'ont trompé personne. Même maintenant, tandis que nous sommes ici au Conseil, les questions demeurent. Pourquoi les Russes et les Cubains restent-ils en Angola ? Quelle est la raison véritable de leur présence là-bas, et pourquoi y ont-ils 15 000 soldats armés ? Sont-ils disposés à se retirer, et, dans l'affirmative, vont-ils nous dire quand ?

123. Ce n'est pas seulement l'Afrique du Sud qui se préoccupe de l'agression des Russes et des Cubains en Angola. Nombre d'Etats africains notamment ont suivi leurs activités avec beaucoup de préoccupation et ont demandé leur retrait, comme nous l'avons constaté lors de la réunion de l'OUA à Addis-Abeba en janvier et plus tard.

124. Ce n'est pas mon gouvernement qui a adressé une lettre au Secrétaire général le 19 janvier dernier [S/11936] où nous trouvons ce qui suit :

"J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en date du 10 janvier 1976 les forces soviétiques et cubaines qui combattent en Angola pour le compte du... (MPLA) ont dynamité les ponts ferroviaire et routier qui relient le centre frontalier de Dilolo (en République du Zaïre) à celui de Teixeira de Sousa (en Angola) : Ces ponts sont situés sur la rivière Kasai, qui constitue la frontière naturelle entre la République du Zaïre et l'Angola."

Je répète que ce n'est pas mon gouvernement qui a adressé cette lettre au Secrétaire général.

125. Ce n'était pas le chef d'Etat sud-africain qui, vers la fin de janvier dernier, a déclaré l'état d'urgence "pour résister à toute tentative de détruire notre pays" et a ajouté "nous sommes en guerre : ne vous y trompez pas, il y a une ingérence étrangère dans notre pays" et "un tigre pillard avec ses rejetons meurtriers entre par la porte de service". Ce n'est pas le chef d'Etat de l'Afrique du Sud qui a dit cela, mais un autre chef d'Etat africain.

126. Je comprends très bien la contrariété de l'Union soviétique et de Cuba du fait que le rôle qu'ils ont joué et continuent de jouer en Angola ait été démasqué et mis en relief par le rôle de l'Afrique du Sud, car il est évident qu'ils voulaient cacher au monde dans toute la mesure du possible leurs véritables intentions en Angola.

127. Jusqu'à l'indépendance de l'Angola le 11 novembre 1975, et même après, les Etats africains se sont efforcés énergiquement d'assurer un compromis entre les trois groupes qui rivalisaient pour la direction du pays, afin de constituer un gouvernement d'unité nationale au sein duquel les trois parties seraient représentées. Ces efforts ont trouvé leur expression dans de nombreuses initiatives de l'OUA cherchant à rapprocher les parties intéressées et à concilier leurs divergences. L'Afrique du Sud, bien que ne participant pas à ces efforts, était partisan de la solution recommandée par l'OUA parce que c'était une solution pacifique qui ne pouvait que favoriser toute l'Afrique australe et centrale, alors que la solution de rechange pouvait donner lieu à un conflit armé risquant de déséquilibrer toute cette vaste région et d'être désastreuse pour nous tous en Afrique. Cependant, comme nous le savons tous, les tentatives de réconciliation n'ont pas abouti, surtout parce que l'une des factions s'est vu assurer un soutien militaire massif de la part d'un pays impérial très éloigné de l'Afrique.

128. Comme je l'ai déjà laissé entendre, ce n'était pas seulement l'Afrique du Sud mais également d'autres Africains qui étaient conscients du danger de la situation. Dans une déclaration sous forme de communiqué de presse en date du 8 novembre 1975, trois jours avant le départ du Portugal de l'Angola, le Groupe africain, tout en condamnant, je le reconnais, l'Afrique du Sud pour sa prétendue agression en Angola, a dit également d'une façon très claire qu'il condamnait en outre "toutes les formes d'invasion de l'Angola par les forces d'un pays quel qu'il soit" — ceci après avoir condamné l'Afrique du Sud. La déclaration ajoutait :

"Le Groupe africain condamne aussi fermement toute forme d'intervention étrangère tant africaine que non africaine, l'emploi de mercenaires et toutes les fournitures d'armes visant à troubler l'unité et l'intégrité territoriale du territoire. Le Groupe africain prie tous les Etats de s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient déjouer les efforts entrepris afin de trouver une solution durable aux problèmes de l'Angola."

129. Par la suite, le 5 décembre, un amendement a été présenté à un projet de résolution soumis à l'Assemblée générale qui cherchait à condamner "l'intervention directe des forces armées sud-africaines en Angola". Cependant, un sous-amendement présenté par un pays africain a été élaboré qui aurait condamné "toutes interventions étrangères en Angola". Après

que près de trois séances eurent été consacrées à la discussion de la question, l'amendement et le sous-amendement ont été retirés, décision qui tenait nettement compte du fait que les défenseurs de l'amendement n'avaient pu précédemment obtenir l'assentiment de la majorité de l'Assemblée en faveur de leur tentative de clore le débat.

130. La signification de ces événements, je le dis très respectueusement, est très claire : il n'a pas été possible de dégager une majorité à l'Assemblée générale qui accepte d'isoler l'Afrique du Sud pour la condamner en raison de son rôle limité en Angola. La raison en est également très claire : la majorité — en fait chacun — comprenait fort bien que l'intervention réelle, l'intervention vraiment massive, l'intervention directe d'une infanterie étrangère, appuyée par l'apport le plus large d'armes de destruction modernes que l'Afrique ait connu, était le fait d'une superpuissance venue d'un autre continent par personne interposée venant encore d'une autre partie du monde.

131. La situation en Angola n'avait pas changé lorsque l'OUA s'est réunie à Addis-Abeba cette année, du 10 au 13 janvier, à propos de l'Angola. Les Etats africains savent ce qui s'est passé à cette réunion. Encore qu'un nombre appréciable d'Etats africains aient eu l'intention de faire condamner l'Afrique du Sud pour son rôle en Angola, il s'est trouvé un nombre égal d'Etats africains pour demander une résolution visant toute intervention étrangère en Angola.

132. Peu après la réunion d'Addis-Abeba, et longtemps avant la reconnaissance générale du MPLA ou l'admission de l'Angola au sein de l'OUA, les forces sud-africaines ont été retirées jusqu'à la région frontalière dans la partie méridionale de ce pays, où notre présence était destinée uniquement, comme je l'ai dit, à assurer la protection de la région de Calueque et à fournir nourriture et assistance à des milliers de réfugiés. A partir de ce moment-là, l'Afrique du Sud n'a pris part à aucun combat. Pourquoi donc nous accuse-t-on soudainement maintenant d'agression ?

133. Par la suite, le MPLA a été reconnu par un nombre sensiblement plus grand d'Etats et est devenu le gouvernement effectif de l'Angola. Il est maintenant membre de l'OUA. C'est une réalité dont nous avons conscience. Et c'est au MPLA que nous avons demandé les assurances que nous voulions avoir; les ayant reçues, nous avons enfin retiré toutes nos forces de l'Angola.

134. L'Afrique du Sud a toujours reconnu que l'Angola avait le droit absolu de se donner le gouvernement que ses habitants entendraient choisir. Est-ce que tous les Etats Membres ici présents peuvent en dire autant ?

135. On a avancé l'argument selon lequel l'Angola avait le droit de demander assistance à tout pays du

monde afin de résister au prétendu régime agressif et raciste de Pretoria. Outre le fait qu'aucun gouvernement africain n'a jamais eu de raison de craindre les desseins agressifs de mon gouvernement, je demande : qui résistait à qui en Angola ? Quelles puissances étrangères sont intervenues pour renverser le gouvernement provisoire auquel participaient les trois mouvements nationaux ?

136. Même à la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue à la fin de janvier dernier, il n'a pas été décidé de déposer une condamnation de l'Afrique du Sud. Pourquoi pas ? J'affirme que mes collègues africains connaissent bien la réponse à cette question. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de rechercher des avantages qui pourraient provenir des divergences d'opinion éventuelles des pays africains, car je ne connais que trop bien la stérilité de telles tentatives. Mais il arrive un moment où nous devons être honnêtes les uns envers les autres, surtout lorsque mon gouvernement est désigné de manière arrogante et hypocrite comme le seul coupable de ce qui s'est passé en Angola. Nous devons alors parler face à face.

137. En tant que représentant d'un pays africain, et Africain moi-même, vous me permettez de dire que le fait de désigner mon gouvernement comme étant l'agresseur en Angola — alors que nous savons tous qu'il y a deux mois à peine on ne parvenait pas à réunir une majorité d'Etats africains pour appuyer ce point de vue — fait tort à notre continent et nuit à sa crédibilité. Ceux qui cherchent à faire cela ne comprennent peut-être pas les conséquences de leurs actes, mais ils s'infligent à eux-mêmes et à nous tous en Afrique des blessures.

138. Qu'est-ce qui a changé depuis le 10 décembre, le 13 ou le 30 janvier pour faire tout d'un coup de l'Afrique du Sud un agresseur, comme on le prétend maintenant ? Rien, rien du tout. Les faits tels qu'ils étaient à ces dates sont passés dans l'histoire et ne peuvent être modifiés après coup. En outre, depuis lors, la présence de l'Afrique du Sud a été réduite à zéro. Dans l'intervalle, le Gouvernement de Luanda a été reconnu par un grand nombre d'Etats Membres, ce qui ne peut pour autant modifier en quoi que ce soit la vérité d'événements antérieurs.

139. Le représentant de l'Angola parle de dommages matériels dans son pays, dommages dont auraient souffert les routes, les ponts et les installations. Nous savons certainement tous que l'Angola est en état de guerre depuis plus de 10 ans. Nous savons certainement tous que trois mouvements ont combattu les Portugais dans le pays pendant 10 ans, que les mouvements combattants ont ensuite connu une guerre civile, et qu'enfin l'un d'entre eux a fait appel à l'aide de 15 000 soldats étrangers appuyés par des armes au pouvoir destructif immense d'une valeur de 300 millions de dollars. On accuse l'Afrique du Sud d'employer des armes perfectionnées, mais pensez aux armes dont se servent les forces cubaines, qui consti-

tuent l'arsenal le plus destructeur que l'Afrique ait jamais vu et devrait constituer un avertissement sérieux à ceux qui pourraient encore nourrir des illusions quant aux aspirations soviétiques en Afrique. Ces armes comprennent des lance-fusées à canons multiples de 122 mm, des lance-fusées de 122 mm, des canons de campagne de 122 mm, des mortiers de 100 mm et de 82 mm, des fusils sans recul de 88 mm et de 75 mm, des lance-fusées antichars RPG-7, des missiles antichars Sagger, des chars T-34/85 et T-34, des équipements mobiles et pontonniers, des véhicules de combat d'infanterie BTR-52, des avions MIG-21 et MIG-17, des avions Fiat G-91, des hélicoptères Alouette-3 avec des missiles air-sol, des Harvard T-6, des missiles sol-air SAM-7, des fusils antiaériens 14,5 ZPU, etc.

140. L'Angola est troublé depuis des années mais ne l'a jamais été autant qu'au cours des 12 derniers mois. L'effondrement de l'administration a permis à toutes sortes de bandes de pilliers de causer des ravages dans la campagne, sans parler des destructions engendrées par ceux qui ont directement participé aux opérations.

141. Dans sa déclaration, le représentant de l'Angola a demandé des indemnités pour des biens que l'Afrique du Sud aurait prétendument emportés d'Angola. Je vais répondre à ces accusations.

142. On affirme que l'Afrique du Sud a emporté "une partie considérable de notre flotte, ..., des camions, des milliers de têtes de bétail de première qualité, des meubles de maisons particulières et d'hôtels" [1900e séance, par. 26].

143. Pour ce qui est du bétail, je ferai remarquer que l'importante industrie du bétail du Sud-Ouest africain est protégée par des règlements très stricts s'appliquant à l'exportation et à l'importation de bétail dans le Territoire et par quelque 5 000 kilomètres de clôture, y compris une barrière le long de la frontière angolaise. Le risque de contaminer — et par conséquent de décimer — la population bovine, qui est actuellement de 500 000 têtes dans le seul Ovambo-land est beaucoup trop grave pour permettre un relâchement quelconque dans l'application de ces règles. Même le transfert de bétail à travers la frontière, dans le cadre de pratiques traditionnelles en cas de mariage, relève d'un contrôle strict. Il n'aurait donc été ni possible ni profitable de faire traverser la frontière à "des milliers de têtes de bétail de première qualité". Cela, je peux vous en donner l'assurance.

144. Il est cependant vrai que des camions et des meubles ont été passés à travers la frontière par un grand nombre des milliers de réfugiés qui ont fui devant la guerre en Angola, surtout par des citoyens portugais, mais certainement pas par des citoyens sud-africains. Comment peut-on identifier et classer les biens d'un réfugié qui arrive à un poste frontière ? Lui ordonne-t-on de les décharger et de les laisser

dans la campagne avant de continuer ? Lorsque les réfugiés que le Portugal avait jugés acceptables ont été rapatriés, une bonne partie de leurs biens personnels est restée dans le Sud-Ouest africain — cela est reconnu — et on a désigné un conservateur pour veiller sur ces biens. La thèse selon laquelle l'Afrique du Sud est responsable de l'enlèvement de ces biens est donc totalement dépourvue de fondement. Les autorités angolaises et portugaises désireront peut-être approfondir la question. Nous serions prêts à les aider, mais ne nous imputez pas les responsabilités.

145. Je parlerai également de l'accusation selon laquelle l'Afrique du Sud aurait pris une partie considérable de la flotte angolaise. La flotte sud-africaine n'a jamais engagé de combat ni n'est entrée en contact avec le moindre navire angolais. Il s'agit donc probablement d'une allusion aux bateaux utilisés par les réfugiés portugais pour parvenir à Walvis Bay à partir de certains ports angolais. On se rappellera à ce propos que, dans une lettre au Secrétaire général en date du 22 janvier dernier, le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud déclarait qu'"environ 2 200 réfugiés ont cherché à entrer au Sud-Ouest africain par le port sud-africain de Walvis Bay" [S/1938, annexe]. Ensuite, dans une lettre au Secrétaire général en date du 6 février, le Ministre des affaires étrangères de mon pays indiquait :

"... les autorités portugaises ayant accepté de prendre en charge 1 920 d'entre eux qui sont citoyens portugais, les intéressés ont été autorisés à débarquer et les autorités sud-africaines leur ont fourni de la nourriture, des abris et des moyens de transport depuis le moment de leur débarquement jusqu'à leur départ ultérieur de Windhoek pour le Portugal. Sur le reste, 205 réfugiés, principalement les propriétaires et les équipages des bateaux e. leurs familles, se rendront au Portugal par mer." [S/1970, annexe.]

Le Secrétaire général a donc été avisé de tout cela. Ce sont des documents connus des membres du Conseil.

146. Selon les derniers renseignements, parmi les bateaux qui ont fui les ports de l'Angola, un remorqueur et 42 bateaux de pêche restent à Walvis Bay. A notre connaissance, ces bateaux sont tous propriété privée et appartiennent à des citoyens portugais qui sont à leur bord. En ce qui nous concerne, ils peuvent s'en aller quand ils le voudront. Nous ne savons pas, et nous ne saurions savoir, où peuvent bien être allés et où peuvent se trouver aujourd'hui tous les bateaux qui ont quitté les ports angolais pendant la bataille, pas plus que nous ne savons à qui ils appartiennent pour commencer. Mais nous ne sommes pour rien dans leur fuite. La question de la responsabilité sud-africaine ne se pose donc pas. N'importe quel autre pays pourrait en être tout aussi responsable. Etant donné que la plupart des intéressés sont citoyens portugais, là encore il semble que le Gouver-

nement angolais devrait prendre contact avec le Gouvernement portugais.

147. Certaines autres délégations formulées se rapportent au déplacement de propriétés fixes et de biens immeubles, provenant notamment d'hôtels. Si le Conseil retient de telles assertions, je ne vois pas de fin à la liste que l'on pourrait dresser. Je puis donner au Conseil l'assurance catégorique qu'aucun butin, au sens de biens appartenant à des civils, n'a été enlevé de l'Angola par les forces sud-africaines. D'une manière précise, aucune tête de bétail, aucun meuble, aucun bien ménager, aucun argent n'a été emporté par elles. Nous ne savons pas, bien entendu, ce qu'ont pu faire telle ou telle faction ou tel ou tel groupe de maraudeurs locaux, mais nous ne saurions accepter la responsabilité de leurs actes.

148. Le représentant de l'Angola a également formulé la grave accusation selon laquelle les forces sud-africaines auraient "entraîné avec elles des milliers de personnes" [1900e séance, par. 26] jusqu'aux frontières du Sud-Ouest africain. Je dois avouer qu'il me paraît difficile de comprendre la pensée tortueuse qui a inspiré une telle allégation. Je ne comprends pas comment on peut penser que l'Afrique du Sud puisse être désireuse d'enlever 15 000 ou 20 000 personnes, même si la chose était possible. Non seulement la logique mais toutes les preuves contredisent cette affirmation.

149. Il y a eu une guerre en Angola. Toutes les guerres de l'histoire ont engendré des réfugiés et des personnes déplacées, et celle-ci ne fait pas exception. L'Afrique du Sud n'aurait été que trop heureuse si cette guerre avait fait exception à la règle et n'avait pas occasionné de réfugiés, car c'est elle qui a dû se charger entièrement du soin de ces gens, et c'est le Sud-Ouest africain qui s'est ensuite heurté aux problèmes qui en ont résulté à la frontière.

150. Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour intéresser le monde au sort de ces réfugiés par l'intermédiaire des institutions internationales appropriées : le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge, le Secrétaire général. A l'exception de la réponse positive du Comité international de la Croix-Rouge, qui ne dispose que de moyens limités, nous n'avons guère eu de succès — si peu en fait que l'Afrique du Sud, par la suite, s'est vue dans l'obligation de retirer son assistance des camps de réfugiés, suscitant la déception et le ressentiment, je dois le dire à regret, des réfugiés eux-mêmes.

151. Je suis sûr que les membres du Conseil ont lu l'article concernant le retrait qui a été publié dans le *New York Times* du 28 mars. Le correspondant disait entre autres choses :

"Des centaines de réfugiés angolais, noirs et blancs, auraient fui vers le Sud-Ouest africain au fur et à mesure que les troupes se retiraient.

"Des personnalités officielles ont dit que les réfugiés "auraient traversé à la nage ou en barque la rivière Kavango, infestée de crocodiles, laissant derrière eux la plus grande partie de leurs biens." "

Cela ressemble-t-il à un enlèvement ?

152. Je suis à même d'informer le Conseil que, sur les quelque 5 000 réfugiés des camps de Cuangar et Calai, juste avant le retrait de l'Afrique du Sud tout récemment, il n'en reste apparemment que quelques centaines. Au cours des derniers jours, 2 000 sont passés au Sud-Ouest africain, où ils posent de graves problèmes aux autorités locales. Dans l'intervalle, nous nous efforçons de les aider du mieux que nous pouvons, mais on ne saurait attendre de mon gouvernement qu'il supporte ce fardeau. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Secrétaire général nous ont demandé d'engager mon gouvernement à ne pas les refouler et à leur permettre de passer la frontière. Je puis ajouter que des centaines d'entre eux se sont dispersés dans la brousse et pourraient fort bien vouloir bientôt passer à la frontière.

153. Dois-je souligner l'ironie de la situation ? D'une part, on nous accuse d'avoir enlevé ces malheureux, bien que nous ayons demandé à maintes reprises, sans succès d'ailleurs, aux organismes internationaux appropriés de nous soulager de ce souci, et, d'autre part, à peine retirons-nous notre assistance que les réfugiés nous suivent par milliers et qu'on nous demande de continuer à nous occuper d'eux. Je ne parviens pas à comprendre comment on peut appliquer un tel système de deux poids deux mesures de façon si flagrante en ce conseil. N'y a-t-il donc vraiment pas de limites à l'hypocrisie ?

154. Il est important de noter que, dès le 12 septembre 1975, une lettre exposant dans sa totalité le problème des réfugiés a été envoyée au Secrétaire général — soit deux mois avant la date de l'indépendance de l'Angola. Il est donc évident que la question des réfugiés — ces gens que l'Afrique du Sud est censée avoir enlevés d'Angola — a commencé de se poser bien avant l'installation à Luanda de l'actuel gouvernement. Il est clair que ces gens ont fui leurs foyers et ont cherché refuge ailleurs à cause de la guerre civile en Angola. Si vous ne me croyez pas, pourquoi ne pas demander au Gouvernement portugais, qui en a accueilli des milliers ?

155. Je ne comprends absolument pas comment notre aide à ces réfugiés et personnes déplacées — œuvre purement humanitaire — peut donner lieu à un litige. Il doit être aisé de comprendre que nous avons été pris dans une situation où ces personnes se sont attachées à nous. Du fait de notre présence à Calueque pour protéger les installations, un grand nombre de réfugiés dont la vie était menacée par l'escalade de la guerre ont cherché et trouvé un havre auprès des autorités sud-africaines qui se trouvaient là-bas. Dans d'autres régions aussi ces réfugiés sont

venus à nous en foule. C'est ainsi que nous avons été entraînés dans le problème des réfugiés dans le sud de l'Angola. Que pouvions-nous faire ? Pour des raisons purement humanitaires, nous ne pouvions pas les chasser; nous ne pouvions pas nous contenter de nous croiser les bras en leur disant : "Nous ne pouvons pas vous aider; nous ne voulons pas vous connaître". Par conséquent, nous avons fait de notre mieux pour adoucir leur triste sort. Nous avons déjà dépensé à cet effet plus de 6 millions de dollars. Nous avons contribué au rapatriement au Portugal de près de 16 000 personnes, que le Gouvernement portugais a acceptées en tant que ressortissants portugais. Nous avons fourni toutes les provisions nécessaires et tous les services voulus à plus de 12 000 personnes à un certain moment.

156. A ce propos, je voudrais également me référer aux lettres de mon ministre des affaires étrangères en date des 22 janvier [S/11938], 6 février [S/11970] et 13 février [S/11980]. Comme je l'ai dit, le Ministre de la défense d'Afrique du Sud a également fait, les 12 mars [S/12019, annexe II], 15 mars [ibid., annexe III] et 25 mars [S/12024], des déclarations sur la question des réfugiés.

157. J'avoue que je suis profondément déçu, que je suis choqué, par l'indifférence évidente à l'égard du sort de ces malheureux. Je suis scandalisé que l'Afrique du Sud, qui a aidé les réfugiés, ait été calomniée à ce point et accusée cyniquement d'avoir enlevé des Angolais. Nous pouvons certainement laisser de côté les questions techniques et tactiques car, quand quelqu'un est en train de mourir, peu importe qui dirige les affaires du pays. Peu importe à des êtres humains sans ressources que tel ou tel gouvernement ait ou non le droit de les empêcher de mourir de faim. Assurément nos efforts méritent mieux qu'une condamnation. Je rejette l'allégation du représentant de l'Angola. Je la rejette catégoriquement. Elle est non seulement dénuée de tout fondement mais elle constitue également une déformation grossière des faits.

158. Un orateur précédent a cherché à intimider les membres du Conseil et quiconque pouvant se sentir concerné en parlant des mesures législatives qu'a récemment adoptées le Parlement sud-africain pour clarifier la situation concernant précisément ce que l'Afrique du Sud peut faire pour défendre la sécurité du pays en cas de guerre, de conflit ou de menace. Tout ce qu'ont fait ces mesures législatives, c'est de préciser les circonstances dans lesquelles les forces armées sud-africaines pourraient être utilisées pour défendre la sécurité du pays. Ces mesures sont conformes à la position de nombreux pays du monde. Elles confirment également la pratique passée et l'histoire. Peut-être le Conseil ferait-il mieux de se tourner vers Cuba, dont les forces peuvent apparemment aller où elles veulent dans le monde — non pas pour défendre leur pays mais pour exporter des armées, des missions militaires et la sédition sur d'autres continents.

159. A ce propos, une autre allégation a été faite selon laquelle les actes futurs de l'Afrique du Sud pouvaient être déduits de son prétendu passé d'agression. Il me semblerait très utile que les membres du Conseil consultent leurs manuels d'histoire. Ils constateront que l'Afrique du Sud a toujours été prête à défendre sa propre liberté, même en combattant à armes inégales, et, au cours de la seconde guerre mondiale, la liberté de certains pays d'Afrique. Peut-on dire que la participation de l'Afrique du Sud à deux guerres mondiales a été un acte d'agression ?

160. On a dit que le Conseil ne devrait pas accepter l'hypothèse selon laquelle l'Afrique du Sud a le droit de prendre les mesures nécessaires pour se protéger contre une menace à sa sécurité provenant de l'intervention d'une puissance extracontinentale en Afrique. Par un raisonnement faux, cet acte de l'Afrique du Sud a été considéré comme une menace non pas pour les fauteurs d'intervention mais pour les Etats africains. Le Conseil et les Etats africains ne manqueront pas de reconnaître le danger qu'il y a à accepter ce genre de raisonnement, qui, s'il leur était appliqué, les laisserait sans défense et sans recours s'ils étaient eux-mêmes menacés par la présence d'une force étrangère à proximité de leurs frontières. Qui plus est, jamais dans son histoire l'Afrique du Sud ne s'est livrée à une guerre d'agression. Que ce soit en Angola ou ailleurs, elle n'a jamais eu, et n'a toujours pas, d'intentions agressives. Au contraire, elle croit implicitement aux voies de la paix.

161. En conclusion, je rappellerai que, le 24 octobre 1974, j'ai fait allusion ici même à une déclaration de mon premier ministre devant le Sénat sud-africain. Il s'était exprimé en ces termes :

"... l'Afrique australe est à la croisée des chemins. Je pense que l'Afrique australe doit faire un choix. Je pense que ce choix se trouve quelque part entre la paix et une escalade dans la lutte. Les conséquences d'une escalade sont faciles à prévoir. Le coût d'un affrontement majeur serait écrasant. J'irai même jusqu'à dire qu'il serait trop élevé pour que l'Afrique australe puisse le payer. Si l'on ajoute à cela les problèmes économiques menaçants qui pourraient prendre des proportions immenses, alors l'Afrique et l'Afrique australe devraient se garder de s'acheminer vers ce possible chaos.

"Toutefois, cela n'est pas inévitable, l'alternative existe, il y a une issue. Ce moyen, c'est celui de la paix, celui de la normalisation des relations, celui d'une compréhension et d'une association normale. Je crois que l'Afrique australe peut s'engager dans cette voie. J'ai tout lieu de penser qu'elle préfère suivre cette voie, qu'elle est prête à le faire, et que c'est en définitive ce qu'elle fera." [1800e séance, par. 135.]

Ces paroles prophétiques, que certains, y compris des Africains, ont saluées à l'époque comme étant la voix

de la raison, sont peut-être plus appropriées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient à ce moment-là.

162. Une résolution peu réaliste du Conseil ne contribuera en rien à la solution des problèmes sur place. Ces problèmes ne sauraient simplement disparaître. Les pays et les peuples d'Afrique australe et leurs problèmes ne disparaîtront pas purement et simplement de la carte. L'Afrique du Sud continuera néanmoins de rechercher un progrès pacifique malgré l'attitude négative de ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas contribuer à cette cause à l'Organisation des Nations Unies. Mais — et il ne s'agit pas là d'une menace — s'il devait arriver que toutes les voix de la raison se taisent un jour, que l'on n'oublie pas alors que mon gouvernement a assidûment recherché une solution pacifique à nos divergences de vues. Il y a un élément fondamental et primordial sur lequel nous ne sommes pas prêts à marchander maintenant et ne le serons pas à l'avenir — je dois bien le dire clairement —, et c'est notre droit d'exister et le droit de nous gouverner. Nous avons chèrement acquis ce droit au cours de 300 ans de labeur, de lutte et d'amour de la terre de notre patrie africaine, la seule patrie que nous connaissions. C'est pourquoi nous tendons la main de l'amitié à tous les pays et peuples africains. C'est pourquoi nous pouvons jouer un rôle utile dans le développement de notre partie de l'Afrique. C'est pourquoi nous sommes acceptés en tant que nation d'Afrique.

163. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

164. M. BAROODY (Arabie saoudite) [interprétation de l'anglais] : C'est pour moi une heureuse occasion que de saluer l'illustre représentant de l'Angola, et le moins que je puisse faire c'est de me joindre à d'autres pour souhaiter à son peuple la paix et la prospérité.

165. Je suis obligé de faire quelques observations à deux de mes collègues qui représentent des grandes puissances. Ces deux représentants sont mes collègues de la Chine et de l'Union soviétique. Bien que je sois monarchiste, je ne suis nullement satisfait de voir deux voisins, appartenant à la même idéologie, échanger des invectives. Quelqu'un m'a dit : "Vous devriez être content puisque vous n'êtes pas pour le communisme". J'ai rétorqué : "Nous appartenons aux Nations Unies, où sont représentées nombre d'idéologies, et nous aimerions voir régner la paix entre toutes les nations, indépendamment de leur idéologie et de leur mode d'existence". Si mes collègues de la Chine et de l'Union soviétique ont des différends, j'espère qu'ils les résoudre en privé — je crois qu'ils ont des ambassadeurs à Pékin et à Moscou —, mais, s'ils n'y arrivaient pas, beaucoup d'entre nous seraient heureux de leur prêter une aide pour essayer de trouver une solution. Si, d'autre part, ils estiment que leurs différends doivent être étalés

en public, pourquoi ne pas présenter un point précis au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, et nous nous pencherons nous-mêmes sur cette question ? Ne tournons pas autour du pot et n'essayons pas de nous blesser en tant que représentants d'Etats et en tant que personnes représentant nos pays. Je leur lance donc un appel pour qu'ils fassent preuve d'un peu plus de retenue à l'avenir, même s'ils pensent qu'ils peuvent gagner quelque chose en présentant publiquement leurs différends au Conseil de sécurité ou à tout autre organe de l'Organisation des Nations Unies.

166. Le silence des Etats occidentaux me semble inquiétant. Je n'ai pas entendu un seul représentant de ces pays dire qu'ils surveillaient la situation. Je sais ce qu'ils pensent : laissons ces Africains et ces Asiatiques vider leur sac et ils se sentiront mieux. Peut-être même — pour utiliser une expression américaine — sont-ils en train de cuisiner quelque chose, dont on ne sait pas si ce sera savoureux ou amer. En temps voulu, nous verrons ce qu'ils auront cuisiné.

167. En ce qui concerne l'aide provenant de l'extérieur, je dois dire que la lutte des Etats-Unis pour l'indépendance après 1776 a été soutenue par les Français. Qui peut oublier La Fayette ? On pourrait dire que c'était parce que les Français étaient des révolutionnaires, mais cela se passait avant la Révolution. La Fayette n'était pas un révolutionnaire. Bien sûr, les Français avaient leurs Bourbons et les Britanniques avaient leurs rois. C'était le fait d'aider un Etat en émergence contre une autre grande puissance, pour la simple raison qu'ils pensaient que cela servait leur propre intérêt. Par ailleurs, il y a toujours des gens qui sont pénétrés d'idéaux élevés, comme La Fayette, je crois. J'ai lu sa biographie et j'ai vu que c'était un véritable idéaliste. Beaucoup d'historiens britanniques ont pensé que La Fayette était venu ici afin de veiller à ce que les Britanniques soient affaiblis dans leur colonie. Mais qui a aidé les alliés occidentaux en Europe pendant les deux guerres mondiales ? Les Etats-Unis. Bien sûr, ils ont dit : "Nous aidons les alliés occidentaux en Europe pour préserver la démocratie". Or il y avait moins de démocratie après la première guerre mondiale qu'avant. La démocratie a été ritualisée après la première guerre mondiale. Je ne vois pas pourquoi certains Etats n'assisteraient pas d'autres Etats s'ils n'ont pas d'autres mobiles, d'autres mobiles immédiats. Mais je dois dire qu'à notre époque il faut qu'il y ait certains autres mobiles, car nous basons encore nos politiques sur l'équilibre du pouvoir et les sphères d'influence. Il se trouve, par exemple, que l'Union soviétique a jugé que ce serait une bonne cause que d'aider les Angolais, de sorte que, naturellement, nos bons amis de l'Occident ont dénoncé cela comme une ingérence dans ce qu'ils auraient voulu considérer comme leur propre sphère d'influence. Quoi qu'il en soit, aider un peuple à se libérer vaut la peine d'être fait, quelle que soit la source de l'aide ou de l'assistance. Qui a

aidé, par exemple, les Grecs en 1824, lorsqu'ils ont acquis l'indépendance ? Les Britanniques ont envoyé lord Byron, le poète, en Grèce pour les libérer de l'Empire ottoman, et beaucoup ont porté les Britanniques aux nues pour cette raison. Bien sûr, les Turcs n'ont pas beaucoup apprécié la chose, mais ceux qui croyaient que la liberté devait être respectée ont pensé que les Britanniques avaient bien agi. Qui a aidé les Turcs lorsque les alliés occidentaux voulaient démembrer ce qui restait de l'Empire ottoman — l'Anatolie ? Les Russes, les Soviétiques. Ils ont envoyé des mulets chargés d'or en lingots pour aider les Turcs, bien que ceux-ci ne soient pas communistes. Pourquoi ? Une fois de plus, c'était en raison de l'équilibre de puissance et des sphères d'influence. Il n'y a pas de nouvelle façon de traiter les affaires internationales, et cela devrait tous nous affecter et nous inciter à faire en sorte que la prochaine génération ait une nouvelle méthode d'approche.

168. J'en viens maintenant à la déclaration de M. Botha, notre collègue — nous ne pouvons pas l'appeler par un autre nom, pour si méprisable que soit, selon nous, la politique sud-africaine. Il a parlé d'hypocrisie. M. Botha parlant d'hypocrisie ! N'est-ce pas ridicule ? Il a aussi parlé de désintéressement et de considérations de "protection" et d'"humanité". J'étais tout ouïe pour savoir s'il allait parler de la libération de ceux qui se trouvent sous le joug sud-africain. Mais il a parlé d'un projet hydro-électrique, et environ 10 pages de sa déclaration étaient consacrées à ce projet hydro-électrique. Ils ont dépensé 275 millions de dollars pour cette centrale hydro-électrique et ils ne voulaient rien en retour. Si nous manquons d'argent aux Nations Unies, nous saurons désormais vers qui nous tourner. Nous allons équilibrer notre budget. Cela vous fait rire. C'est en effet ridicule. Comme nous disons en arabe, pour le visage du Dieu généreux ils ont payé 275 millions de dollars. Puis il a parlé de leur participation limitée en Angola. Pourquoi cette participation aurait-elle été plus large alors qu'ils voyaient qu'ils perdaient ce qu'ils avaient acquis ? Je crois qu'ils ont été sages dans ce cas. Je parle objectivement. La balance a penché à leurs dépens. Ils firent preuve de la plus grande sagesse en sauvant leurs troupes en Angola. Alors, maintenant, il vient s'en féliciter ici. Mais s'il savait que certains d'entre nous analysent les déclarations il ne se hasarderait pas à dire de telles choses.

169. J'en reviens au projet hydro-électrique. Je puis l'assurer que nos frères africains préfèrent souffrir de la soif et vivre dans l'obscurité après le coucher du soleil plutôt que d'être privés de leur liberté. Entendez-vous cela, ambassadeur Botha ? L'homme ne vivra pas de pain seulement. Les Africains ont vécu avant qu'il y ait des projets hydro-électriques sur le continent. Quelle déformation des faits ! Lorsque les croisés sont venus dans notre région, ils ont appris l'agriculture. On sait qu'ils y avaient été expédiés notamment pour enrayer certains mouvements nationaux, parce que tous les rois et princes étaient des vassaux du pape, qui était la puissance temporelle

et spirituelle de l'Europe. Il y avait pénurie de récoltes, et Pierre l'Ermite, qui faisait sa propagande, leur a dit en 1087 : "Allez en Terre Sainte délivrer le Saint-Sépulcre des infidèles" — "infidèles" signifiant le peuple de Palestine. S'il avait connu le Coran — et je suis certain que c'était un homme érudit —, il aurait su que le Christ y est mentionné comme étant l'esprit de Dieu. Alors, ces croisés ont trempé leurs mains dans le sang de la population autochtone de Palestine en disant : "Jésus, nous sommes venus ici pour te venger".

170. Bien sûr, nous ne vivons pas à l'époque des sabres et des chevaliers revêtus de leur armure; nous vivons à l'époque de la technologie industrialisée. Alors, qu'avons-nous ? Des projets hydro-électriques. Un proverbe de notre région du monde dit qu'il vaut mieux manger l'ivraie de sa terre que le grain doré des croisés. L'ivraie est amère et pas très nourrissante, et les Africains préfèrent vivre dans l'obscurité après le coucher du soleil plutôt que d'avoir un maître qui veut les dominer parce qu'il est industrialisé. Les Africains deviendront industrialisés à leur tour, et peut-être penseront-ils avec nostalgie à l'époque où ils n'avaient pas de projets hydro-électriques. Qu'obtenons-nous avec des projets hydro-électriques ? Une vue affaiblie, une vie peu normale qui nous fait rester debout jusqu'à minuit. Certains d'entre nous deviendront des viveurs le soir, alors que les gens vivaient de façon naturelle avant tous ces accessoires de la prétendue civilisation.

171. Pourquoi ne pas parler des véritables causes de l'ingérence de l'Afrique du Sud, non seulement en Angola mais, subrepticement, dans de nombreuses parties de l'Afrique ? Elle craint, et certaines puissances occidentales — je ne veux pas les mettre toutes dans le même sac — craignent que les Africains, en fin de compte, ne chassent le Blanc d'Afrique. Je le regrette pour les hommes blancs innocents parce que, après tout, ce sont des être humains. Ce seront les victimes; ce sont eux qui paieront le prix de la guerre.

172. Mais dites-moi, mon bon ami l'ambassadeur Botha, pourquoi êtes-vous encore en Namibie ? Vous avez lancé votre campagne — ample ou limitée, peu importe, je ne suis pas militariste, mais je sais que vos troupes sont venues de Namibie. La Namibie a été proclamée Mandat de la Société des Nations, et un mandat est assorti de certaines conditions : les gens qui vivent dans les territoires sous mandat doivent être préparés à recevoir l'indépendance. Les Papouans ont été libérés. Et nous avons salué les Australiens et les Néo-Zélandais, qui ont accéléré l'éducation politique et la libération des habitants qui n'étaient pas très éloignés de leurs propres territoires. Pourquoi ne libérez-vous pas la Namibie ? Ce serait un geste à l'égard des Africains.

173. Je ne vais pas parler de l'*apartheid*. Mes frères africains, ici, sont toujours tentés de dire chacun leur

mot. Tous veulent mettre leur grain de sel — le racisme, l'*apartheid*, l'Afrique du Sud — et c'est une salade où personne ne s'y retrouve, tellement il y a de choses. Donc, pourquoi vous, Sud-Africains, ne libérez-vous pas la Namibie ? Dites-nous pourquoi. A cause des chefs de tribus que vous protégez là-bas ou à cause de certains intérêts ? Nous avons examiné tout cela dans le passé. J'en ai peut-être parlé 10 fois au Conseil et 20 fois à l'Assemblée. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de parler à M. Muller, ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud, au sujet de l'accélération du processus d'autodétermination des Namibiens. C'est toujours remis à plus tard. Comment voulez-vous que nous ne perdions pas confiance en l'Afrique du Sud ? Je ne parle pas de l'*apartheid* ou du racisme. Je parle spécifiquement de la Namibie, Territoire à partir duquel les Sud-Africains ont lancé leur agression. Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi ? Un millier de fois, pourquoi ? Dites-nous pourquoi vous n'avez pas encore libéré la Namibie, qui ne vous appartient pas et d'où vous avez lancé votre agression. Pourquoi ?

174. Quelle garantie les Angolais ont-ils qu'à l'avenir l'Afrique du Sud n'utilisera pas la Namibie comme tremplin pour de nouvelles agressions ? Aucune. Les Sud-Africains n'ont pas le droit d'être en Namibie. Je vois, d'après la carte que le Secrétariat m'a fournie, que la Namibie et l'Angola ont une frontière commune et qu'une petite bande de terre relie aussi la Rhodésie à la Namibie. Quelle assurance nos frères africains ont-ils qu'il n'y aura pas un mouvement en forme de pince lorsqu'il conviendra aux Sud-Africains pour une raison ou une autre de serrer de près l'Angola une nouvelle fois ? Rien ne nous le garantit. Donc, si vous voulez nous assurer de votre bonne volonté, ne nous parlez pas de force hydro-électrique et de 275 millions de dollars. Libérez immédiatement la Namibie, et alors nous commencerons à croire que vos yeux se dessillent. Vous ne pouvez plus nous leurrer.

175. Malheureusement, les Sud-Africains blancs ont gardé leur mentalité coloniale du XIXe siècle. Mais tout cela est fini, c'est du passé.

176. La Namibie est un mandat *de jure*, et elle a été déclarée libre par l'Organisation des Nations Unies. C'est comme si je me proclamais empereur de Chine *de jure*; en fait, je suis Baroody, assis à cette petite table. En fait, les Sud-Africains sont encore les seigneurs de la Namibie et nous restons passifs. Certaines puissances occidentales gardent le silence. Lorsqu'elles parlent de sanctions contre la Rhodésie et l'Afrique du Sud, je dis à mes frères africains : "Vous perdez votre temps. Les sanctions de la première guerre mondiale n'ont rien donné et celles de la seconde non plus".

177. Que faire ? Obliger l'Afrique du Sud à ouvrir les yeux ? Non. Je voudrais adresser un appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle comprenne que les

années des Blancs en Afrique du Sud sont comptées. Je ne dirai pas les décennies, je dirai plutôt les années — cinq peut-être, six ou sept. Je ne suis pas prophète, mais c'est ce que je pense, et dans beaucoup de cas je ne me suis pas trompé. Je le regrette pour eux, car après tout il y a des innocents parmi eux. Il faudrait que leurs dirigeants montrent un peu de bon sens. Je leur lance un appel pour qu'ils comprennent enfin.

178. Il y a environ 220 millions d'Africains véritables. Et combien de Blancs ? On m'a dit qu'il y avait 4,2 millions de Blancs, qui veulent agir à leur guise. Si ces Blancs ne s'adaptent pas à la majorité, ils resteront un élément étranger, créant un abcès dans la politique et la société africaines, cet abcès crèvera et de plus éclaboussera beaucoup de gens. Les Africains eux-mêmes souffriront, mais les Blancs aussi, et, comme le pus de l'abcès, ils seront éjectés du continent africain. J'utilise une métaphore. Deux cent vingt millions d'Africains contre environ 5 millions de Blancs ! Je me demande s'ils se servent de la pilule pour arrêter la procréation. Mais les Africains, eux, n'ont pas besoin de prendre la pilule de fécondité : ils sont suffisamment nombreux.

179. Donc, retirez-vous de la Namibie et faites un geste de bonne volonté. J'ai parlé à M. Muller par l'intermédiaire de M. Botha. Pour la dixième fois, peut-être même la vingtième fois, j'ai dit : "Si vous ne changez pas, vous allez tout droit à votre perte. C'est une question d'années". Et je le répète encore.

180. Monsieur Botha, vous parlez de vous-même en tant qu'africain. Mais vous êtes afrikaner, et non pas africain. Qu'était la Rhodésie ? La Rhodésie était le fief de Cecil Rhodes. Il demanda au Gouvernement britannique de la prendre en charge, tout comme la Compagnie des Indes avait demandé au Gouvernement britannique de prendre l'Inde en charge. Gracieusement, les Britanniques ont finalement abandonné le sous-continent — l'Inde et le Pakistan — et ils sont libres, heureux et amis. Pourquoi les Sud-Africains n'essaient-ils pas de gagner l'amitié des Africains ? Ils s'enrichiraient davantage. Vous dites que vous n'y pouvez rien, que l'habitude est une seconde nature et qu'en raison de la couleur de votre peau et de vos yeux vous voulez rester isolés. Cela me fait penser aux Samaritains en Palestine. Ils ne voulaient pas se mêler aux Juifs autrefois. Vous savez ce qui est arrivé aux Samaritains ? Il n'en est resté que 87 je crois; leur nombre a fondu parce qu'ils ne voulaient pas se mêler aux Juifs ni se marier avec eux. Si vous ne voulez pas vous mélanger avec les Noirs — comme les Portugais l'ont fait au Brésil et ailleurs, et je leur rends hommage parce que, quoi qu'on puisse dire à leur sujet, ils n'étaient pas racistes, ou peut-être quelques-uns seulement, mais c'était une société multiraciale —, alors partez ! Nous demanderons à nos amis des Etats-Unis s'ils ont besoin de spécialistes des mines d'or, et on pourra en ouvrir quelques-unes en Alaska ou au Texas pour ceux qui ne veulent pas se mélanger. Leurs biens seraient placés sous la

garde des Nations Unies. Ceux qui ne veulent pas se mêler aux Noirs peuvent tout simplement partir et aller au Texas, au Canada, en Alaska ou en Australie. Je ne sais pas quel genre de gouvernement est au pouvoir actuellement en Australie, mais je pense qu'il les accepterait. Ils sont blancs là-bas, et les Blancs et les Blancs ensemble cela fait des Blancs. Mais les Noirs et les Blancs ensemble cela fait des mulâtres. Ils n'aiment pas les mulâtres, bien qu'ils aiment le chocolat au lait. Tout cela est vraiment pathétique.

181. Je voudrais poser une question aux Sud-Africains : croyez-vous à l'autodétermination pour la Namibie ? Si vous y croyez, libérez la Namibie immédiatement. Nous vous le disons depuis 10 ou 15 ans. Il y a 9 ans, j'ai participé à une session extraordinaire de l'Assemblée générale et, à propos de la question du Sud-Ouest africain, nous avons demandé la nomination de coadministrateurs de pays neutres qui gèreraient le Territoire avec l'Afrique du Sud pour que, quelques années plus tard, le Sud-Ouest africain — ou la Namibie, comme on l'appelle maintenant — soit libre³. Au lieu de cela, en 1976 que font-ils ? Ils lancent une agression à partir d'un territoire qui ne leur appartient pas et ils viennent ici parler de deux poids deux mesures. Les membres du Conseil ont bien entendu M. Botha parler de deux poids deux mesures ? Mais qui donc a créé deux poids et deux mesures ?

182. On a dit qu'en tant qu'Etat Membre l'Afrique du Sud devait respecter le principe de l'autodétermination, que certains d'entre nous, y compris moi-même, avons converti en un droit absolu. Les parlements des anciennes puissances coloniales se réfèrent au droit à l'autodétermination. Je me rappelle mon bon ami sir Samuel Hoare. Alors que nous examinions cette question d'autodétermination à la Troisième Commission, il me disait : "Mon ami, l'autodétermination est un droit collectif et nous nous occupons de droits individuels". J'ai dit : "Nous ne sommes pas des ermites, que dire des droits de la famille, du droit de pratiquer sa religion, des droits des syndicats ? Nous ne nous occupons pas de l'homme en tant qu'entité séparée de la société mais en tant que cellule dans la vie politique et sociale de chaque communauté et de chaque nation".

183. Il est tard, mais je n'ai pas parlé pendant une heure, comme le représentant de l'Afrique du Sud, qui nous a surtout entretenus de sa centrale hydro-électrique. Moi j'ai parlé d'autodétermination, de la libération d'un peuple, des années comptées en Afrique pour les Blancs. Retirez-vous de bonne grâce. Si vous ne voulez pas le faire, vivez dans des cantonnements uniquement réservés aux Blancs ; mais, à tout prix, retirez-vous de la Namibie, vous, Sud-Africains, avant que toute l'Afrique, soutenue par les Asiatiques, les libéraux d'Amérique latine et même les esprits éclairés comme les nouveaux Britanniques, les nouveaux Français, les nouveaux Italiens, ne marche sur vous non pas peut-être pour vous expulser

par la force des armes mais pour réclamer à cor et à cri la libération de la Namibie jusqu'à faire éclater vos tympanes, jusqu'à ce que vous n'en puissiez plus. Et si vous devenez sourds, nous soignerons votre surdité.

184. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour une motion d'ordre.

185. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Arabie saoudite a commencé son discours en disant qu'il se demandait ce que signifiait le silence des puissances occidentales. Ne serait-il pas agréable de pouvoir, ne serait-ce qu'une seule fois, se poser la même question à propos du représentant de l'Arabie saoudite ?

186. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : J'aime bien ce genre de remarque. On m'a dit que je parlais trop longuement et trop souvent. Je répondrai ceci : ceux qui détiennent la puissance mondiale — et je crois que les Britanniques sont encore forts — n'ont pas besoin de parler longuement ; mais nous, qui ne sommes pas des grandes puissances, n'avons qu'une seule consolation à l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'elle change sa politique et adopte une nouvelle attitude, et c'est de vous saouler de mots, moins dangereux que les balles, dans l'espoir qu'à force de les répéter nous finirons non pas par vous intoxiquer mais par vous influencer, afin que vous soyez plus humains avec les Africains et avec les autres.

187. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la Chine a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

188. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : L'heure est tardive, et la délégation chinoise n'a pas l'intention de réfuter maintenant les calomnies lancées contre la Chine par le représentant de l'Union soviétique dans sa déclaration aujourd'hui.

189. Je voudrais toutefois faire l'observation suivante : avant que M. Baroody ne prenne la parole, les deux agresseurs ont défendu leurs crimes d'agression et d'ingérence en Angola. L'un des agresseurs s'est posé en sauveur du peuple angolais et a même prétendu qu'il n'avait aucun objectif égoïste. L'autre agresseur s'est posé en philanthrope uniquement soucieux des intérêts de la population namibienne, notamment des habitants de l'Ovamboland. Ce sont là des mensonges absurdes et ridicules qui ne sauraient changer la vérité, à savoir que les racistes blancs sud-africains et les socio-impérialistes soviétiques ont laissé derrière eux des faits concrets tracés avec le sang des Angolais.

190. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique, qui souhaite exercer son droit de réponse.

191. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Les membres du Conseil auront certainement constaté, au Conseil même et aux réunions d'autres organes, que notre délégation n'entame jamais de polémique avec la délégation chinoise. On peut facilement le vérifier d'après les comptes rendus de cette séance et des séances précédentes. C'est toujours la délégation chinoise qui entame la polémique.

192. Aujourd'hui, il s'est passé un fait curieux : les arguments avancés par le représentant de l'Afrique du Sud — qui a pris la fuite — sont semblables à ceux avancés dans sa déclaration par le représentant de la Chine. Je répondrai à ce dernier qu'on ne peut pas chevaucher trois bateaux avec deux jambes.

193. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la Chine a la parole pour exercer son droit de réponse.

194. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : J'ai déjà dit que les deux agresseurs étaient les deux menteurs. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage.

195. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique dans l'exercice de son droit de réponse.

196. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je crois que la discussion au sein du Conseil se déroulerait beaucoup plus rapidement et de façon plus constructive si le représentant de la Chine n'y faisait pas intervenir des calomnies et des mensonges grossiers de caractère antisoviétique.

La séance est levée à 19 h 50.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/L.784.

² *Ibid.*, document A/L.786.

³ *Ibid.*, cinquième session extraordinaire, Annexes, point 7 de l'ordre du jour, document A/L.517.